

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

3^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

COMPTE RENDU INTEGRAL — 47^e SEANCE

2^e Séance du Mardi 7 Novembre 1967.

SOMMAIRE

1. — Mises au point au sujet de votes (p. 4605).
MM. d'Aillières, Garcin.
2. — Loi de finances pour 1968 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4605).
Affaires étrangères (suite).
MM. Raust, Flornoy, Duterne, Bousquet.
M. Couve de Murville, ministre des affaires étrangères.
MM. de la Malène, Destremau, Kaspereit, Habib-Deloncle, Frédéric-Dupont.
Etat B.
Titre III :
M. Médecin.
Adoption, au scrutin, des crédits.
Titre IV :
Amendement n° 139 rectifié de M. Frédéric-Dupont : MM. le ministre, Frédéric-Dupont, Lepeu, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour les affaires étrangères. — Rejet au scrutin.
Amendement n° 166 rectifié de la commission des affaires étrangères : MM. Riblière, rapporteur pour avis ; le ministre, Labarère. — Rejet au scrutin.
Adoption de la réduction de crédits inscrite au titre IV.
Etat C.
Titres V et VI. — Adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement.
Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.
3. — Ordre du jour (p. 4621).

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

MISES AU POINT AU SUJET DE VOTES

M. Michel d'Aillières. Je demande la parole pour une mise au point au sujet d'un vote.

M. le président. La parole est à M. d'Aillières.

*

M. Michel d'Aillières. Monsieur le président, dans le scrutin intervenu ce matin à l'aube sur les crédits des rapatriés, mes amis MM. d'Ornano, Feït et moi-même nous avons été portés comme ayant voté pour, alors que nous avions l'intention de nous abstenir, comme un certain nombre de collègues de notre groupe.

Je serais très heureux, monsieur le président, que vous me donniez acte de cette déclaration.

M. le président. Je vous donne acte bien volontiers de cette déclaration, mon cher collègue. Vous savez que je ne puis faire davantage, l'article 68 du règlement interdisant toute rectification de vote après la clôture du scrutin.

M. Edmond Garcin. Je demande la parole pour une mise au point de même nature.

M. le président. La parole est à M. Garcin.

M. Edmond Garcin. Monsieur le président, dans le scrutin intervenu ce matin sur le budget de l'intérieur, titre III, état B, M. Fajon a été porté comme s'étant abstenu.

Je tiens à déclarer que M. Fajon a voté contre.

M. le président. Je vous donne acte également de votre déclaration, monsieur Garcin.

Il s'agit peut-être, on peut se le demander, d'une défaillance de l'appareil de vote.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1968 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1968 (n° 426, 455).

Ce matin, l'Assemblée a commencé l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

Je rappelle les chiffres des états B et C :

AFFAIRES ETRANGERES (suite).

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (Mesures nouvelles).

« Titre III : + 189.328.983 francs ;

« Titre IV : — 138.538.745 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (Mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme, 23.073.000 francs ;
- « Crédits de paiement, 13 millions de francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme, 79.427.000 francs ;
- « Crédits de paiement, 21.420.000 francs. »

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Raust.

M. André Raust. Monsieur le ministre, j'examinerai brièvement deux questions : la crise du Moyen-Orient et l'adhésion éventuelle de la Grande-Bretagne à la Communauté économique européenne.

A plusieurs reprises, pour qualifier l'attitude de la France au sujet de la crise du Moyen-Orient, vous avez parlé d'abord de neutralité, ensuite d'objectivité. Nous contestons l'exactitude de ces deux termes.

Dans un premier temps, votre neutralité fut en réalité de la passivité : lors du retrait des casques bleus, vous gardez le silence ; lors du blocus du golfe d'Akaba, vous maintenez le silence ; lorsque s'opère la mobilisation générale des pays en cause, vous ne dites toujours rien. Pourtant il y avait là des cas de guerre, et la suite devait le prouver. Vous saviez notamment que la mobilisation générale à laquelle il était contraint serait considérée par l'Etat d'Israël comme un véritable cas de guerre puisque ce pays ne peut se permettre de rester longtemps mobilisé.

Nous aurions souhaité qu'à ce moment-là votre neutralité fût plus positive. Même si le secrétaire général de l'O. N. U. avait juridiquement le droit de retirer les casques bleus, c'eût été une bonne chose de dénoncer ce retrait qui, ainsi que vous l'avez dit, précipita la guerre.

Lorsque le port d'Eilat fut bloqué et qu'Israël vit la route de ses importations de pétrole coupée, c'était un nouveau et grave *casus belli*. Là aussi, nous aurions souhaité que la neutralité fût positive.

Connaissant la fermeté du pouvoir actuel, je me demande quelle eût été sa réaction si le port de Marseille ou celui du Havre avait été ainsi bloqué.

L'embargo s'inscrit-il dans cette ligne de neutralité ? Oui et non. A première vue, il peut sembler une accentuation de la neutralité. Mais, compte tenu du fait que la France était le principal fournisseur d'armes d'Israël, il devient une prise de position. Fournir des armes en temps de paix, puis couper la logistique lorsque ces armes viennent malheureusement à servir, c'est adopter une attitude paradoxale et contraire à une véritable neutralité.

Après la cessation des opérations militaires, la France maintient l'embargo — elle est d'ailleurs le seul pays à l'avoir fait — même pour des armes qui avaient été commandées et partiellement payées avant le déclenchement des hostilités.

Nous sommes en droit, monsieur le ministre, de vous demander quand cet embargo sera levé.

Ainsi donc, dans un premier temps, ce que vous appelez neutralité fut de la passivité et, dans un second, quand eut pris fin la guerre des six jours, l'objectivité s'est changée en partialité, partialité non seulement dans le maintien d'un embargo que la France — j'y insiste — est seule à maintenir, mais aussi dans les positions adoptées par elle à l'O. N. U. où elle a soutenu et voté une motion qui, loin de correspondre exactement aux impératifs d'une juste neutralité, impliquait un véritable choix en faveur de l'un des deux camps.

Puis, récemment, vous condamnez plus sévèrement le bombardement d'une raffinerie que le bombardement d'un bateau, sans aucun souci de la chronologie des faits.

Nous considérons que la morale politique n'a pas été strictement respectée par la France dans cette affaire du Moyen-Orient.

Nous croyons comprendre pour quelles raisons vous choisissez le camp des pays arabes. Le tiers monde représentant une des grandes directions de votre politique étrangère actuelle, vous

estimez qu'il est plus payant de se ranger dans ce camp que dans l'autre. Vous considérez que le soutien de la motion des pays arabes vous vaudra immédiatement la sympathie de treize pays arabes et d'une quarantaine de nations du tiers monde, tandis que le soutien des revendications d'Israël ne vous vaudrait que la sympathie d'un seul pays et vous rendrait beaucoup plus difficile la pénétration du tiers monde. C'est d'ailleurs vrai. Mais on n'a pas le droit de trop s'écarter de la morale politique.

Quand donc, monsieur le ministre, envisagerez-vous de lever cet embargo que nous sommes les seuls au monde à maintenir ?

Ma deuxième préoccupation concerne l'adhésion éventuelle de la Grande-Bretagne à la Communauté économique européenne.

Dans sa conférence de presse du 16 mai, le Président de la République a envisagé à ce sujet trois hypothèses : ou bien l'entrée de la Grande-Bretagne transforme le Marché commun en une nouvelle zone de libre échange ouverte à dix pays ; ou bien il ne s'agit que d'une association de quatre nouveaux pays ; ou bien on attend la transformation économique et monétaire de la Grande-Bretagne.

Les déclarations du gouvernement britannique sont assez précises : il veut entrer dans le Marché commun comme un membre à part entière et il en accepte les exigences. Il envisage donc, non pas une zone de libre échange ou une association, mais sa participation à un Marché commun élargi.

Quant à la troisième hypothèse, la transformation monétaire et économique, il conviendrait de n'être pas trop exigeant. En effet, la Grande-Bretagne monte en marche dans le Marché commun et on ne peut lui demander de se placer exactement dans la position de ceux qui ont pris le train au départ. On ne peut pas lui demander non plus d'être ce qu'elle espère devenir grâce à sa participation au Marché commun.

Certes, il y a des difficultés, que nous ne méconnaissons pas, par exemple celles qui sont inhérentes à son agriculture. Mais, en définitive, l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun pourrait être bénéfique pour l'agriculture française dans la mesure où, s'agissant d'une nation industrielle qui achète de nombreux produits et denrées agricoles à l'étranger, elle apporterait d'importantes ressources au fonds européen agricole qui est alimenté, chacun le sait, par les contributions financières des Etats membres, mais aussi par un prélèvement sur les importations qui est fonction de la différence entre le prix mondial et le prix européen à l'intérieur de la Communauté.

Se pose enfin la question de la livre sterling, monnaie de réserve, mais elle peut être étudiée. Et, j'y insiste, l'Angleterre entrerait dans le Marché commun quelque dix ans après les autres Etats membres. Si elle avait demandé son adhésion en 1957, la situation de la livre sterling eût-elle constitué alors un empêchement majeur ?

La situation monétaire des six pays qui ont adhéré en 1957 a-t-elle été un empêchement au fonctionnement de la Communauté européenne ?

L'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun nous semble souhaitable pour deux raisons essentielles.

D'abord, nous croyons que son apport technologique en matière d'énergie nucléaire et d'ordinateurs ne serait pas négligeable et profiterait à l'ensemble de la Communauté.

Ensuite et surtout, nous croyons qu'avec l'Angleterre l'Europe aurait beaucoup plus de poids.

Si nous voulons être la troisième grande puissance mondiale, comparable aux Etats-Unis et à l'Union soviétique, il nous faut élargir la Communauté européenne à l'Angleterre. A ce moment-là la voix de l'Europe sera entendue, notamment quand il s'agira de construire la paix.

Il semble, monsieur le ministre, que vous suiviez à la lettre la théorie de Tocqueville. Déjà on lui a emprunté la formule de l'Europe de l'Atlantique jusqu'à l'Oural. Maintenant, on veut absolument que dans quelques années le monde soit partagé entre le bloc des jaunes, le bloc anglo-saxon et l'Europe de l'Atlantique à l'Oural.

Pour asseoir la paix en Europe sur des bases solides, l'Europe de l'Atlantique à l'Oural serait peut-être une nécessité, mais pas tellement facile à mettre sur pied. Mieux vaudrait dans une première étape, au lieu de rejeter l'Angleterre du côté des Etats-Unis, l'intégrer dans l'Europe où, en définitive, elle a sa place. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Flornoy. (Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)

M. Bertrand Flornoy. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je parlerai des problèmes de l'Amérique latine.

Guevara mort, le procès de Camiri encore chaud à la première page des journaux, voici l'opinion publique alertée sur des aspects dramatiques, passionnels, qui accompagnent la grande mutation de l'Amérique latine.

Il est loin d'être sûr que cette mort et ce procès marquent des étapes essentielles de l'évolution du continent latin, voire qu'ils influencent cette évolution. De toute évidence, l'avenir de l'Amérique latine n'est pas dans la révolution.

Mais ces deux événements ont rendu plus sensibles les problèmes politiques, économiques et sociaux qui se posent à 300 millions et, d'ici la fin du siècle, à 400 millions d'hommes latino-américains auxquels nous lie une source commune de civilisation.

Certes, au travers d'organismes comme la conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement et par la négociation Kennedy, l'Europe, la France avaient pris conscience de leurs obligations nouvelles à l'égard de l'Amérique latine, comme envers le Tiers monde.

Mais l'Amérique latine fait-elle partie intégralement, exclusivement, du Tiers monde ? A s'en tenir à la seule présence des pays d'Amérique latine à la réunion des Soixante-Dix-Sept à Alger, et malgré les divergences que nous savons, la réponse serait affirmative. Toutefois, les conditions de marché, les attributions de préférences tarifaires n'impliquent pas une identité de vue politique de la part de tous les pays qui les réclament. A cet égard, l'exemple de l'Afrique est flagrant.

Quant à l'Amérique latine, à Alger en 1967 comme à Genève en 1964, elle s'est affirmée une communauté de nations économiquement et politiquement d'inspiration libérale et apparemment bien décidées à le demeurer. Liée au Tiers monde dans certaines discussions d'ordre économique, elle est politiquement plus liée que d'autres à l'Europe. C'est là un fait essentiel pour ceux qui, observant son évolution historique, et convaincus de la nécessité d'un destin commun, récusent la fatalité de clivages qui isoleraient, d'une part, l'Europe et l'Afrique et, d'autre part, l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud.

Depuis les voyages du général de Gaulle au Mexique et en Amérique du Sud, on a mieux compris, ici et là, la valeur fondamentale des liens qui nous unissent. De même la permanence de ces liens trouve-t-elle sa parfaite légitimité dans le message de Paul VI précisant qu'il est vain de se limiter aux objectifs économiques et qu'il s'agit, en définitive, de promouvoir « le développement intégral de l'homme ».

Cette œuvre humaine, cette œuvre commune de civilisation, on en retrouve le vœu dans les déclarations et les actes des chefs d'Etat les plus démocratiques de l'Amérique latine. C'est cela, en effet, c'est bien la démocratie qui, en Amérique latine, fait appel à la France et à l'Europe.

Alors, comment agir ?

En tenant compte d'abord des réalités latino-américaines d'aujourd'hui :

Réalité, l'appartenance des pays latins d'Amérique à un continent que dominent, de toute leur puissance et souvent de toute leur intransigeance, les Etats-Unis ;

Réalité, le déséquilibre d'une économie dont, parfois, dans certains pays à forte minorité indienne, 30 à 40 p. 100 de la population est exclue ;

Réalité, l'écart grandissant entre le revenu des Latino-américains et celui des citoyens des pays industrialisés ;

Réalité, le manque d'adaptation de structures sociales qu'une courbe démographique très accentuée risque de rendre tragique dans les futures décennies.

Mais réalité également la volonté de trouver une solution à ces problèmes sans, pour autant, perdre son indépendance et ses libertés.

Cette volonté, mesdames, messieurs, se manifeste de plus en plus clairement ; non pas, comme on l'a affirmé en particulier à Cuba cette année, lors de la réunion de l'O. L. A. S., l'Organisation latino-américaine de solidarité, par « la voie fondamentale de la lutte armée », mais par le choix longtemps discuté, maintenant défini, et qui devra se réaliser dans les vingt années à venir de l'unité latino-américaine. Unité économique, d'abord, par la création d'un marché commun, politique ensuite, par l'objectif de l'intégration.

Oui, l'Amérique latine, par la voix de ses présidents, au printemps de cette année, à Punta del Este et, d'une façon tout aussi importante par un soutien populaire qui ne cesse de

s'affirmer, a choisi, pour son avenir, la route de l'unification. Que cette option intervienne au moment où l'Europe réalise pas à pas son propre destin, suffirait à expliquer l'attention que la France, trait d'union historique entre nos continents, doit apporter aux initiatives latino-américaines d'aujourd'hui.

D'autant plus qu'il s'agit non seulement d'envisager des accords commerciaux, culturels, techniques, comme ceux que vous avez réussi, monsieur le ministre, notamment avec le Mexique, le Brésil ou le Chili tout récemment mais aussi de « promouvoir une politique de coopération permanente ». Ce sont là les termes mêmes du projet de recommandation que j'ai eu l'honneur de soumettre à l'Assemblée du Conseil de l'Europe, au nom de sa commission politique, et qui a été approuvé le 21 septembre dernier.

Cette coopération permanente que recommande une institution européenne et qui concerne les secteurs les plus divers de l'activité de nos pays, il appartient maintenant aux gouvernements d'en prévoir la réalisation par les voies diplomatiques normales certes, mais aussi par l'établissement de relations avec les organismes interaméricains, non seulement ceux qui dépendent des Nations Unies, mais ceux qui préparent régionalement l'intégration économique de l'Amérique latine, en particulier le marché commun centre-américain, l'association latino-américaine de libre échange et le groupe andin qui se révèle aujourd'hui comme particulièrement dynamique ; par la recherche enfin, en accord avec nos partenaires européens, d'une coordination des efforts dans les domaines de l'enseignement de l'équipement et des crédits dont l'Europe et l'Amérique latine ne peuvent être que bénéficiaires.

Nous tenons peut-être là, monsieur le ministre, la clé du progrès et de la paix dans une partie du monde dont l'évolution, d'ici la fin de notre siècle, influencera, n'en doutons pas, le progrès et la paix sur les autres continents.

En effet, et c'est sur ce point que je vais conclure, la voie ouverte vers l'intégration latino-américaine, même si elle n'est parcourue que lentement et non sans réticence par certains pays latins d'Amérique économiquement les plus favorisés, est la grande alternative à l'appauvrissement, aux troubles sociaux et à l'asservissement de ces peuples.

L'union latino-américaine a été l'idée fondamentale des libérateurs ; elle a été associée, dans leur esprit, à l'indépendance. Elle est demeurée, depuis Bolivar, l'ardent désir des hommes politiques les plus libéraux du continent latin. Aujourd'hui elle a pris racine dans la réalité.

Cette unité, si elle dépasse le cadre purement économique — et elle le dépassera — est la grande chance de l'Amérique latine de demain car elle doit permettre en même temps que le progrès économique la transformation sociale nécessaire au continent latin. Elle est, dans ce sens, une décision révolutionnaire, plus réellement révolutionnaire qu'une guérilla que refusent du reste les masses, indiennes ou non, que critiquent la majorité des partis communistes latino-américains, que condamne même plus ou moins ouvertement la Russie soviétique et que contrôle enfin, dans son état actuel, le dispositif policier et militaire mis en place avec l'aide des Etats-Unis.

Il est utile que l'Europe, et d'abord la France, soit présente à la grande œuvre qui se prépare et dont nous n'ignorons pas les difficultés, difficultés que vous avez évoquées, monsieur le ministre, sur un plan général, lors de votre déclaration au cours de la session des conseils des communautés européennes de juillet dernier. Mais la grande chance historique de l'Europe et de l'Amérique latine est là.

Il serait bon, me semble-t-il, et conforme au rôle de notre pays, que le Gouvernement français prenne, sans attendre, l'initiative de l'action. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Duterne.

M. Henri Duterne. Mesdames, messieurs, le 28 août dernier, la deuxième mission d'amitié organisée par l'association nationale France-Canada arrivait à Montréal, à l'occasion de l'Expo 67 « Terre des hommes ». Elle était composée d'industriels, de chefs d'entreprise, de hauts fonctionnaires et de huit parlementaires, quatre de chacune des deux Assemblées.

Arrivant un mois après la visite du général de Gaulle au Canada, il était intéressant pour nous de connaître les réactions que celle-ci avait suscitées. Un long périple de plus de 5.000 kilomètres devait nous conduire de Montréal, deuxième ville de langue française du monde, au Québec, en Acadie, en Ontario, à Ottawa et à Toronto.

Sur le plan du rayonnement, l'exposition a été une parfaite réussite. Elle a reçu plus de 50 millions de visiteurs dont, chiffre inespéré de la part des organisateurs, plus de 130.000 Français venus, eux aussi, découvrir le Canada.

Le pavillon de France, d'architecture audacieuse mais sobre, formait un ensemble harmonieux. La présentation de la France se développait, à tous les niveaux, autour du thème « tradition et invention dans le génie français ». Étaient représentés la littérature française, les arts, les sciences — télévision en couleurs, laser, études nucléaires avec applications en biologie et en médecine — le cinéma français sous forme de films en couleurs sur les sports, l'aménagement du territoire, le tourisme.

Les Canadiens français furent particulièrement intéressés par le musée des origines françaises du Canada et les cartes détaillées de la « Nouvelle France », sorte de plans cadastraux qu'ils venaient consulter pour y découvrir l'emplacement des terres de leurs ancêtres.

Le pavillon français, troisième dans l'ordre par le nombre des visiteurs, a été offert au gouvernement canadien. Il servira de maison de la culture française.

Quant à l'accueil qui nous fut réservé, il fut de la plus grande cordialité. Les Canadiens français nous dirent combien ils étaient reconnaissants au général de Gaulle d'avoir fait connaître « le fait canadien français ». Pour ma part, la lecture du livre *Le Canada*, de Robert Hollier, m'avait confirmé que le Président de la République avait très exactement révélé au monde la situation des Canadiens français.

Le voyage du général a été triomphal. Le Président de la République française a été acclamé par trois millions de Québécois accourus sur son passage et délirants d'enthousiasme. Pareil accueil ne s'était jamais vu de la part de ce peuple fier et habituellement réservé, peu enclin à extérioriser ses sentiments par des manifestations de foules.

Au Québec, 85 p. 100 de la population est francophone, 15 p. 100 anglophone, mais ces 15 p. 100 représentent 85 p. 100 de la fortune du Québec et les francophones seulement 15 p. 100.

Ce n'est pas sans émotion que nous avons vu ces Canadiens français nous prouver leur attachement à la mère patrie malgré deux siècles de méconnaissance. Ils ont conservé envers et contre tout, malgré les pressions de toutes sortes, la langue, l'esprit, la culture, l'amour de notre pays. La devise du Québec est : « Je me souviens », sous-entendu : de mes origines françaises. En Acadie, ils ont conservé comme drapeau celui de la France, marqué en coin de l'étoile mariale.

C'était à qui se montrerait le plus attaché à ses origines. Ils nous appelaient : Français de France, cousins de France, frères de France, et nous avions l'impression de nous trouver effectivement en famille dans une province française.

M. André Labarrère. Assez de mièvreries ! Les Canadiens français méritent mieux que cela. (*Mouvements divers.*)

M. Henri Duterne. Les Canadiens français ont reproché à des parlementaires français de l'opposition de s'être faits, en somme les alliés de leur propre opposition ; ils n'ont pas compris le déchainement de la presse française à la suite des allocutions du général de Gaulle. Il a fallu leur expliquer qu'en France, la grande majorité de la presse était anti-gaulliste. D'ailleurs, plus de cinquante intellectuels québécois — universitaires, journalistes, syndicalistes, écrivains, artistes — ont fait, dans un manifeste, une mise au point à la presse de langue française. Certains parlementaires ont d'ailleurs reconnu avoir été mal informés et sont revenus sur leur jugement antérieur.

Malheureusement, les Canadiens français doivent se défendre sur tous les plans. Ils ont créé de nombreuses universités et écoles de langue française, de conception moderne, mais si les ouvrages littéraires sont imprimés en français, les ouvrages mathématiques et de sciences, eux, le sont toujours en anglais.

Sur le plan économique, les anglophones ont conquis dans le Québec tous les leviers de commande dans la finance, l'industrie, le gros commerce, tandis que les éléments français étaient relégués dans les professions libérales, le petit commerce, l'agriculture, les emplois mineurs de l'industrie. De par la multiplicité de leurs journaux et grâce à leurs moyens financiers, les anglophones exercent une influence sans proportion avec leur importance numérique.

Monsieur le ministre, par tous les moyens il nous faut aider les Canadiens français. La commission permanente de coopération franco-québécoise a récemment, au ministère des affaires étrangères, passé en revue les divers secteurs de la coopération en matière d'éducation et de culture. La création d'un centre de

documentation sur le Canada français a été envisagée et, pour la cinquième fois, a été abordée la question des échanges extra-universitaires : éducation populaire, jeunesse, sports.

À la suite des récentes visites de MM. Alain Peyrefitte, ministre de l'éducation nationale, et Missoffe, ministre de la jeunesse et des sports, des décisions de principe ont été arrêtées en vue d'un développement important des échanges culturels, scientifiques et techniques franco-québécois pour décupler, en trois ans, le volume des échanges entre les deux pays. Les décisions portent sur dix-sept points importants. Il ne m'est pas possible de les évoquer tous, mais il est prévu notamment :

La création de trois organismes permanents franco-québécois : centre de développement pédagogique, centre de développement de l'enseignement technologique, centre de recherches scientifiques et techniques ;

La mise à la disposition d'enseignants français dans les différents ordres d'enseignement ;

L'accroissement à 1.000 du nombre des bourses et leur relèvement substantiel ;

La création en France de chaires de littérature et de civilisation françaises du Canada ;

L'admission des étudiants québécois aux classes préparatoires et aux concours d'entrée aux grandes écoles françaises ;

Des échanges de fonctionnaires, des stages de jeunes.

Déjà certains étudiants sont au Canada au titre de la coopération et il nous fut donné d'en rencontrer un, originaire du Nord, ancien élève de l'école de journalisme de Lille, reporter d'un journal local, *L'Évangéline*.

Le Gouvernement français a donné son plein accord à la suggestion du gouvernement québécois tendant à créer, sur une base paritaire, une organisation intergouvernementale pour l'action commune et l'institution de rencontres « au plus haut niveau », avec la collaboration régulière des ministres intéressés, aussi bien à Québec qu'à Paris, en principe une fois par semestre. Il ne faudrait pas que cela reste à l'état de promesses ; la désillusion serait trop forte pour nos amis québécois.

Monsieur le ministre, il faudrait aussi que les différents postes diplomatiques et consulaires comportent un personnel suffisant pour jouer leur rôle au maximum.

Ne serait-il pas possible d'envisager, du point de vue de la propagande et de la publicité commerciale, que ces fonctionnaires français puissent, par exemple, disposer de voitures françaises au lieu d'être obligés, par raison d'économie, d'acheter des voitures américaines, plus imposantes mais pourtant moins chères pour eux que les nôtres ? (*Mouvements divers et rires sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Un grand effort doit être fait en faveur du Québec, mais il ne faudrait pas oublier les autres minorités francophones : dans les provinces de l'Ouest, la petite ville de Saint-Boniface près de Winnipeg ; dans le Manitoba, un groupe de 30.000 francophones ; dans les provinces maritimes, les Acadiens francophones qui représentent 40 p. 100 de la population de la province du Nouveau Brunswick. Les Acadiens ont, eux aussi, souffert du passé. N'ont-ils pas subi, de 1749 à 1755 ce qu'on a appelé « le grand dérangement » : déportés en Nouvelle-Angleterre, en Louisiane, à la Nouvelle-Orléans ou prisonniers en Angleterre, s'évadant pour revenir en France et repartant ensuite en Acadie pour essayer de retrouver leur famille ?

Soumis à un climat très rude — cinq mois d'hiver, le Saint-Laurent gelé à son embouchure où il atteint 50 kilomètres de largeur — les Acadiens vivent surtout actuellement de la pêche et de l'industrie : construction navale, bois d'œuvre, pâte à papier. Mais il y a des gisements d'aluminium, de cuivre, de zinc, d'argent, d'or, de titane et de molybdène encore inexploités.

Les investissements français pourraient être le véritable point de départ d'un accroissement important des échanges entre nos deux pays. Nos industriels devraient être encouragés à rechercher une plus grande pénétration de ce marché important, où tout ce qui est français rencontre un préjugé favorable de la part des Québécois et des Acadiens.

Comme le disait récemment Raymond Aron dans le *Figaro*, « La France a le devoir d'aider un peuple fidèle à lui-même et peut-être plus menacé aujourd'hui qu'il s'ouvre à la civilisation qu'à l'époque où il se repliait sur lui-même, dans la vie paysanne et sous la protection de l'Église ». (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Bousquet. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)

M. Raymond Bousquet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais vous entretenir brièvement cet après-midi d'un problème dont, entre députés de l'union démocratique pour la V^e République membres de l'assemblée parlementaire européenne, nous avons largement débattu lors d'un colloque que nous avons tenu il y a quelques temps : problème d'actualité, problème préoccupant, l'entrée éventuelle de la Grande-Bretagne dans le Marché commun.

Efforçons-nous d'examiner la situation sans passion, en faisant abstraction de l'idéologie, des sentiments de sympathie ou d'antipathie ; tenons compte seulement des faits.

C'est d'ailleurs sur les faits que s'appuie le Gouvernement.

M. Couve de Murville a déclaré à plusieurs reprises que la France n'entendait en aucune façon faire obstacle à l'admission de nouveaux membres dans le Marché commun. Cette position n'a pas été contestée en 1961 et je puis en témoigner — j'étais moi-même ambassadeur à Bruxelles, lorsque l'Angleterre demanda pour la première fois à adhérer à la Communauté économique européenne.

Chacun s'en souvient, la France s'est prêtée alors volontiers aux négociations qui s'ouvrirent presque aussitôt après la demande de M. Macmillan. Depuis 1958 cependant — et j'ai vécu également cet épisode dans la capitale belge — la Grande-Bretagne avait tenté d'absorber le Marché commun dans une vaste zone de libre échange, à laquelle, après son échec, devait succéder l'A. E. L. E.

Qu'avons-nous constaté en 1962-1963 après un an et demi de pourparlers ? A coup sûr, que la situation n'était pas mûre et cependant, cette constatation d'évidence a provoqué dans certains pays de très vives réactions.

Aujourd'hui, devant la nouvelle demande qui nous est présentée par le gouvernement du Royaume-Uni, il est normal qu'après les événements d'il y a quatre ans, le gouvernement français ne veuille pas aborder d'emblée une négociation qui pourrait aboutir soit à une rupture, soit à accepter n'importe quelles conditions.

Quels sont les faits ?

Deux ordres de difficultés se présentent.

Pour la Communauté elle-même se posent les questions de structure, de fonctionnement, des perspectives d'avenir et les problèmes extérieurs. Le Royaume-Uni, quant à lui, est confronté à des problèmes spécifiques.

Vous connaissez tous, mesdames, messieurs, la grande tradition de l'Angleterre qui, pendant des siècles, s'est assurée une immense prospérité grâce à une suprématie sur les mers due au commerce international.

Il est donc naturel que ce pays, imprégné de cette tradition d'agir malgré tout — car on ne peut changer sa nature — entende conserver ses relations traditionnelles d'outre-mer. La meilleure preuve, c'est qu'en 1958 l'Angleterre a tenté de créer une grande zone de libre échange et qu'en 1960 elle a constitué une petite zone purement commerciale.

Même si elle déclare accepter les règles du Marché commun, il est incontestable qu'elle cherchera, lorsqu'elle sera à l'intérieur du Marché commun, à modifier sa nature et sa structure pour le rendre davantage commercial au détriment du caractère de zone économique que nous voudrions lui donner.

Si l'Angleterre réussit dans son dessein, elle voudra, logiquement et très légitimement de son point de vue, que des pays autres que les trois qui demandent leur adhésion fassent également partie de la Communauté, qui représenterait ainsi un ensemble géographique, politique et économique très différent des Six.

Ce facteur est très grave puisque, vous le savez, dans le Marché commun nous n'avons pu réaliser qu'une partie de ce que nous projetions. Si nous avons mis en œuvre la politique douanière commune, nous n'avons ni politique fiscale, ni politique des transports — en ma qualité de membre de la commission des transports de l'assemblée parlementaire européenne, je dois dire qu'aucun progrès n'a été enregistré sur ce point depuis des années — ni politique de l'énergie. Dans ces conditions, les éléments que nous voulons rassembler risquent de se trouver une fois de plus rejetés en arrière par le souci anglais de constituer une entreprise purement commerciale.

D'où des conséquences à la fois dans les relations internationales et sur le plan intérieur à la Communauté.

En matière de relations internationales, le nouvel ensemble économique, à supposer qu'il se constitue, sera de très loin le plus important du monde. Des problèmes très sérieux vont se poser de ce fait. Il n'y aurait guère que les Etats-Unis, le Canada et le Japon à demeurer en dehors au titre des pays de type industriel sur modèle occidental.

D'autre part, toute l'Europe orientale serait maintenue à l'extérieur et se trouverait de ce fait discriminée, comme les trois autres Etats de type occidental.

Ainsi, un problème politique se trouverait posé puisque le gouvernement de la V^e République, derrière le général de Gaulle, s'efforce de réaliser un rapprochement avec l'Est, de bâtir une « Europe européenne » dont l'objectif évident est la réconciliation entre l'Est et l'Ouest.

Certains observent que, si le rapprochement avec l'Est peut présenter des avantages, il n'a pas abouti jusqu'à présent à de grands résultats. C'est peut-être vrai mais passer de la situation de Yalta et de la guerre froide que nous avons connue pendant tant d'années à la situation d'aujourd'hui constitue déjà, à mon avis, un grand progrès.

Nous savons, on nous l'a dit et le général de Gaulle l'a déclaré le premier, qu'il nous faudra de nombreuses années pour réaliser ce rapprochement entre les deux parties de l'Europe et pour la réunification de l'Allemagne. Mais la vaste construction occidentale qui est envisagée risque de provoquer une nouvelle crise Est-Ouest et la fin du dégel avec toutes ses conséquences sur le problème allemand déjà si difficile à résoudre.

Sur le plan propre à la Communauté des Six, il est évident que les circonstances résultant de la création de la nouvelle organisation vont profondément modifier le contexte actuel. Les développements que nous envisageons, les réalisations acquises en seront nécessairement affectés. Qu'en sera-t-il de la politique agricole commune avec le financement commun d'aujourd'hui ? Qu'en sera-t-il, avec de nouveaux membres et de nouveaux associés, de la politique fiscale commune, de celle des transports, de l'énergie, d'une politique de conjoncture, d'une politique commerciale extérieure commune, de sécurité sociale, d'établissement, etc. ? Des problèmes quasi insurmontables vont être créés.

En un mot, nous risquons d'aller droit à la formation d'une nouvelle O. E. C. E. aux liens très lâches, d'une zone de libre échange du type de celle envisagée par la Grande-Bretagne en 1958.

Sur le plan des Six, nous avons noué avec certains pays en voie de développement qui se trouvaient en 1956 sous la souveraineté française et sont depuis demeurés dans notre mouvance des relations spéciales concrétisées par la convention de Yaoundé. Ces relations spéciales ont déjà causé beaucoup d'animosité.

A ces pays et à leurs relations spéciales avec l'Ouest, vont naturellement venir s'ajouter ceux qui sont aujourd'hui dans la mouvance britannique : Afrique, Antilles.

Il va en résulter, dans les rapports généraux entre pays sous-développés, les mêmes discriminations et, par conséquent, des animosités analogues à celles à redouter entre pays industriels inclus et exclus.

Aux pays sous-développés de la grande zone nouvelle ou Communauté élargie, pays favorisés, vont s'opposer tous les autres, en Afrique, en Asie et surtout en Amérique latine, exclus de cette grande zone.

Voilà un premier ordre de problèmes de nature à faire réfléchir sérieusement sur les conséquences des adhésions britannique, scandinave et des associations envisagées.

Les problèmes spécifiques au Royaume-Uni, qui conditionnent le succès d'une négociation, sont d'une solution extraordinairement complexe.

L'incidence et l'importance du problème de la monnaie se sont aggravés depuis 1961. Nous sommes en présence de problèmes de circonstance et de problèmes de structure.

Pour le gouvernement français, on ne peut vivre à la fois au sein de la C. E. E. et dans la zone sterling, laquelle constitue un ensemble préférentiel, monétaire, financier et commercial.

La zone sterling est d'abord un ensemble dans lequel s'effectuent des dépenses budgétaires britanniques massives. Celles-ci sont passées, entre 1957 et 1965, de 257 millions de livres sterling à près de 600 millions. Ces dépenses pèsent lourd sur la monnaie nationale. Mais Londres ne peut y renoncer sans compromettre sa position mondiale. Le gouvernement britannique est-il prêt à le faire ? C'est là le premier problème.

Vous connaissez la situation financière actuelle de l'Angleterre, qui continue néanmoins à faire des investissements budgétaires très importants. C'est dire tout l'intérêt qu'elle attache à cette zone sterling.

Le deuxième problème est celui des balances sterling qui sont représentées par les sommes déposées par des gouvernements, des institutions ou des particuliers étrangers. Elles s'élèvent à quatre milliards ou quatre milliards et demi de livres, alors qu'elles ne sont gagées que par un milliard, plus quelques droits de tirage de l'Angleterre. De telle sorte que charges budgétaires et balances sterling constituent pour le gouvernement britannique une très lourde charge.

Pour éviter des retraits massifs qui ruinerait la livre, et inciter les Etats, institutions ou particuliers prêteurs à conserver leurs avoirs en livres, la Grande-Bretagne consent un taux d'escompte élevé. Pour surmonter chaque difficulté, la Banque d'Angleterre élève le taux de cet escompte.

On voit maintenant se répandre l'idée selon laquelle la Grande-Bretagne ne porterait en rien la responsabilité des créances en livres conservées et accumulées à l'extérieur. Après tout, entend-on soutenir, ce n'est pas la faute de la Grande-Bretagne si des détenteurs étrangers de capitaux publics ou privés choisissent de conserver leurs avoirs en livres plutôt qu'en une autre monnaie. Comment l'Angleterre pourrait-elle les en empêcher ? Comment la France peut-elle aujourd'hui réclamer qu'il soit mis fin à une situation dont la responsabilité lui échappe tout à fait ?

Nous touchons là au fond du débat. C'est en effet tout un système, sur lequel l'Angleterre vit depuis longtemps, mais pourtant singulièrement fragile, qui est en cause.

Comment les pays de la Communauté pourraient-ils accepter que ces pratiques soient maintenues si l'Angleterre devait entrer dans le Marché commun ? Dès lors qu'ils se sont donné pour objectif de libérer entre eux les mouvements de capitaux — et cet objectif est pratiquement atteint — comment pourraient-ils accepter qu'un nouveau venu maintienne un taux d'intérêt supérieur à ceux qu'ils pratiquent eux-mêmes ? Et devraient-ils accepter qu'avec les capitaux qu'elle aurait ainsi drainés l'Angleterre investisse en Europe comme elle le fait dans la zone sterling, en rachetant éventuellement pour son compte des entreprises de la Communauté ?

En réalité, le Royaume-Uni est tenté de cumuler les avantages du système mondial de la livre avec une participation au dynamisme du Marché commun et, en cas de besoin, avec un appel conjoint aux ressources monétaires de ses membres ainsi qu'à celles des Etats-Unis.

La dévaluation de la livre serait-elle un remède ? Aurait-elle la même efficacité, qu'en 1958, la dévaluation française, avant laquelle notre déséquilibre était un obstacle à notre entrée dans la C. E. E. ? C'est fort douteux.

En effet, les deux situations, anglaise et française, ne sont pas comparables, en raison des causes spécifiques du déficit britannique : dépenses du secteur public et gouvernemental à l'étranger, fluctuations de balances mondiales.

Entre les deux mondes, celui du « grand large » et celui de l'Europe continentale, la Grande-Bretagne doit, en matière monétaire, comme pour le reste, choisir.

Voilà le grand drame de la candidature anglaise.

D'autre part, la Grande-Bretagne peut-elle accepter notre politique agricole définie par le traité de Rome ?

En réalité, il s'agit pour le Royaume-Uni d'une véritable révolution qui est en contradiction avec la politique agricole britannique, laquelle en application de la réforme de Cobden, est basée sur des prix agricoles peu élevés avec un approvisionnement assuré en grande partie sur des importations d'outre-mer à bon marché.

L'Angleterre peut-elle accepter nos prix de protection élevés ? Peut-elle participer à notre politique agricole commune ?

Certains disent : laissons la Grande-Bretagne entrer, puis, en 1970, lorsque le règlement financier sera mis au point définitivement, l'Angleterre y participera et sa contribution sera fixée ! Or le financement de notre politique agricole commune est arrêté. Nous nous sommes donné le terme de 1970. Mais nous n'entendons pas, entre nous, remettre en cause ce que nous avons convenu. En conséquence, lors d'éventuelles négociations avec la Grande-Bretagne, le Danemark, la Norvège, c'est le financement de la politique agricole commune qu'il faudra régler et non pas admettre d'abord les nouveaux membres

pour, ensuite, examiner les problèmes de financement. Le résultat ne pourrait en être que la remise en cause de nos accords à Six.

Dans ces conditions, que faut-il faire ?

Il faut, pour que l'adhésion de nouveaux membres soit possible, en définir les conditions.

Pour cela, il ne faut pas recommencer ce qui a été fait en 1961. Il ne faut pas s'engager sans savoir où l'on veut aller. Si on ne le fait pas, on va, comme je l'ai dit, soit à la rupture, soit à l'acceptation de n'importe quelles conditions.

Il faut donc à six chercher à nous mettre d'accord sur les problèmes et sur les positions à adopter. Il faut ensuite et lorsque les Six seront d'accord, une négociation entre les Six solidaires et les candidats. D'où le rapport demandé à la commission européenne.

Les candidats sont-ils en situation d'adhérer, c'est-à-dire de prendre les engagements nécessaires ? Les ayant pris, sont-ils en mesure de les tenir ?

Rien de ce qui a été fait jusqu'ici ne doit être altéré. Cela implique, en ce qui concerne le Royaume-Uni, que, pour entrer en négociation, il ait au préalable rétabli sa situation économique et monétaire et transformé la livre en monnaie nationale.

Cela implique aussi que le Royaume-Uni accepte le régime douanier des Six à l'égard du Commonwealth et aussi le régime agricole en vigueur dans la C. E. E.

Les Six doivent donc d'abord rechercher si les pays désireux d'entrer dans le Marché commun remplissent effectivement les conditions requises.

Le gouvernement français ne tente pas de gagner du temps. Nous voulons examiner les choses d'une façon réaliste et efficace. C'est la meilleure façon de savoir si l'adhésion éventuelle du Royaume-Uni est possible. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)

M. Maurice Couve de Murville, ministre des affaires étrangères. Messieurs, j'ai naturellement écouté avec la plus grande attention les rapports concernant les différentes sections du budget de mon département qui ont été présentés ce matin, au fond et pour avis, au nom de vos commissions des finances et des affaires étrangères.

Je remercie vivement MM. les rapporteurs de l'intérêt qu'ils portent aux questions que soulève ce budget tant du point de vue financier que du point de vue, plus large, de la politique.

Je me réserve de revenir plus tard dans le débat, avant les votes que vous serez amenés à émettre, sur les amendements qui ont été ou qui vont être présentés. J'ajoute que j'ai pris note des remarques qui ont été formulées jusqu'à présent.

M. Ribière a évoqué les émissions de notre radio à destination de l'étranger. C'est un problème que lui et moi connaissons bien et je suis heureux d'avoir à ce sujet l'appui de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale. J'ai retenu les observations de M. Weber sur les jumelages et l'aide qu'éventuellement le Gouvernement pourrait leur apporter, celles de M. Radius en ce qui concerne l'installation à Strasbourg du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée parlementaire européenne, celles encore de M. Inchauspé relatives à la candidature de l'Espagne au Marché commun, enfin les suggestions qu'à l'instant M. Flornoy formulait au sujet de l'Amérique latine et de l'action de la France dans ce continent ami.

Maintenant, et conformément à la tradition bien établie, je voudrais consacrer mon intervention à un exposé général sur la politique extérieure du Gouvernement. Je devrais dire plutôt à un exposé sur les questions de l'actualité à propos desquelles vous attendez de moi des informations et des explications.

Il est en effet des problèmes, essentiels d'ailleurs eux aussi, au sujet desquels la position française a été souvent exposée, est par conséquent bien connue et sur lesquels, faute d'éléments nouveaux, il n'est pas nécessaire de revenir autrement que pour les rappeler, c'est-à-dire pour marquer que nous continuons à les suivre ou à les traiter de la manière la plus attentive.

Tel est le cas de la guerre du Vietnam qui, hélas ! se poursuit et s'aggrave comme le montrent les raids massifs qui frappent les villes de Haiphong et de Hanoï. Rien ne permet pour le moment d'espérer une évolution différente, et même l'arrêt

des bombardements du Nord-Vietnam, si ardemment demandés par l'opinion internationale, semble devoir demeurer un espoir perpétuellement déçu.

Tel est aussi le cas, dans un tout autre contexte, de l'Alliance atlantique dont la réorganisation, à la suite de notre retrait de son appareil militaire, est maintenant achevée et au sujet de laquelle notre position reste celle qui avait été définie dans la lettre, rendue publique à l'époque, que M. le Président de la République avait adressée au président Johnson le 7 mars 1966 :

La situation générale en Europe, enfin, continue à évoluer dans la direction qui, depuis des années, nous paraît être celle du bon sens, dès lors qu'il n'existe plus d'oppositions violentes, ni par conséquent de menaces de conflit, je veux dire la direction de la détente et de l'établissement de rapports normaux dans tous les domaines entre les pays de l'Ouest et ceux de l'Est, ou, comme on recommence à le dire, entre l'Europe occidentale, l'Europe centrale et l'Europe orientale.

La France a joué dans cette évolution un rôle dont elle a le droit de se féliciter et qui correspond d'ailleurs à sa vocation naturelle. Elle entend poursuivre activement une politique dont les premiers résultats sont déjà évidents. Il me suffira de rappeler qu'en ont témoigné au cours de ces derniers mois la visite du Premier ministre en Russie soviétique, la visite à Paris du ministre des affaires étrangères yougoslave, puis, tout récemment, du président du conseil tchécoslovaque, et surtout l'extraordinaire rencontre du Chef de l'Etat français et du peuple polonais à l'occasion du voyage que le général de Gaulle a effectué en septembre à travers la Pologne.

Certes, l'ombre du problème allemand obscurcit toujours ce tableau d'une Europe qui commence à se retrouver. Nul, et pour de bonnes raisons, ne le sait mieux que la France et surtout ne sait que notre continent ne retrouvera sa figure définitive et son équilibre que lorsque l'Allemagne elle-même y aura, dans la paix, obtenu sa place.

En attendant les décisions difficiles qui devront être un jour inévitablement consenties, du moins un pas important est-il déjà fait dès le moment où l'on accepte que rien ne devra s'accomplir sans l'accord exprès des parties intéressées, c'est-à-dire d'abord de tous les pays européens.

Je mentionnerai encore le Québec, puisque trois orateurs en ont parlé, et je dirai d'abord qu'une évolution significative s'est produite par rapport aux extravagants commentaires d'il y a trois mois. Les Français ont maintenant bien compris qu'il y avait là un problème dont la France ne pouvait se désintéresser.

Certes, le sort politique du Québec et du Canada est l'affaire des Québécois et des Canadiens, mais l'avenir de la communauté française du Québec est une question qui nous touche au cœur. Et c'est pourquoi nous établissons des liens et nous apportons une aide que traduit le projet de budget qui vous est présenté.

Faire un parallélisme avec la Sarre et la Rhénanie — M. Pleven me permettra de le dire — est une opération singulière. Ces deux provinces allemandes sont-elles depuis trois ou quatre siècles peuplées de Français de souche, demeurées profondément attachées à leur histoire, à leur langue et à leur culture ? Nous avons mieux à faire, je crois, que de rechercher de telles analogies. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

Je disais en commençant qu'il me revenait de développer plus longuement devant l'Assemblée nationale mes explications sur les problèmes qui se trouvent être encore, ou de nouveau au premier plan de l'actualité. Il s'agit évidemment, d'une part, de la crise du Moyen-Orient, d'autre part, des communautés européennes c'est-à-dire de la candidature de la Grande-Bretagne. Ce sont ces deux questions que je vais m'efforcer de traiter aussi complètement que possible.

Sur le conflit israélo-arabe, j'ai déjà eu l'occasion, les 7 et 15 juin dernier, de définir ici la position et la politique du Gouvernement. Cinq mois ce sont écoulés depuis. Rien de ce qui s'est passé au cours de cette longue période ne conduit hélas, à reviser notre jugement, ou à nourrir davantage d'optimisme quant aux perspectives d'une solution pacifique.

Sans compter les dangers que toute crise violente fait courir à la communauté internationale par le simple fait de ce que l'on appelle l'escalade, c'est-à-dire en l'espèce le risque d'affrontement des grandes puissances, la guerre par elle-même ne pouvait rien régler, même si elle assurait sur le terrain un avantage à celle des parties qui bénéficiait d'une évidente supériorité militaire.

Cela, nous l'avons dit dès le début, dès avant même que commencent les opérations. Comme ailleurs, seule une solution

politique est imaginable, j'entends une solution qui ne soit pas tout simplement imposée par la force. Il s'agit, en effet, de faire vivre les uns auprès des autres, et finalement de réconcilier, des populations que l'état de fait créé depuis vingt ans contraint maintenant à la tolérance et au bon voisinage.

Dès après la fin des hostilités, le Gouvernement avait défini sa pensée de la manière suivante : « Il va de soi qu'aucun fait accompli sur place en ce qui concerne les limites territoriales et la condition des citoyens des Etats intéressés ne saurait être tenu pour acquis. Seul un règlement librement négocié, accepté par toutes les parties en cause et consacré par la communauté internationale, pourrait un jour résoudre l'ensemble des problèmes posés. »

Parlant ainsi, le Gouvernement n'exprimait-il pas le sentiment général dans ce pays, si l'on en juge par la déclaration qu'à la même époque, le 10 juin, un des chefs de l'opposition, M. Guy Mollet, publiait sur le même sujet : « Il est nécessaire que les Israéliens sachent surmonter leur victoire militaire. Il est légitime qu'ils obtiennent par la négociation la reconnaissance de leur droit à l'existence et à la paix et les moyens d'assurer la garantie définitive de ce droit. Au-delà de cet objectif, ce serait une faute de chercher dans la victoire l'occasion d'une expansion géographique quelconque. Il est nécessaire pour les peuples arabes de surmonter leur abatement... »

« Eux aussi, comme les Israéliens, autant que les Israéliens, ont droit à l'existence, à la paix, au développement et au bonheur. Il faut que les uns et les autres, Arabes et Israéliens, musulmans et juifs, se rendent compte que rien ne les oppose fondamentalement, qu'au contraire tout les rapproche et qu'ils doivent donc apprendre à vivre côte à côte pour, un jour prochain, coopérer. »

Mesdames, messieurs, on ne pouvait mieux dire !

C'est bien sur ces bases que, dans les votes du 4 juillet à l'Assemblée générale extraordinaire des Nations Unies, la délégation française avait pris position en faveur du projet de résolution qui faisait de l'évacuation des territoires conquis le préliminaire de toute action utile dans le sens d'un règlement pacifique et s'était, dans le même esprit, associée aux deux résolutions qui, elles, ont été acceptées, l'une à l'unanimité, l'autre à la quasi-unanimité, concernant le sort des réfugiés, d'une part, Jérusalem, d'autre part.

Mais alors, comme, depuis, rien n'a pu être entrepris qui laisse même entrevoir la possibilité d'une évolution dans un sens positif, les vaines discussions qui se poursuivent dans le cadre du conseil de sécurité n'offrent, aujourd'hui encore, aucune perspective d'ouverture sur un commencement de consensus et les débats qui, du fait de cette carence, risquent de s'ouvrir à nouveau à l'assemblée générale ne pourront qu'exalter les passions et souligner les désaccords, pour ne pas dire les impossibilités.

Peut-on vraiment penser, comme semble le faire le gouvernement israélien, que la seule procédure convenable serait l'ouverture de négociations directes entre lui-même et les gouvernements arabes en cause pour définir les conditions de la paix ?

Nous l'avons dit déjà bien souvent, et je l'ai dit moi-même à l'Assemblée nationale dès le 15 juin, ce serait supposer à l'avance le problème résolu. Certes, les pays arabes admettent aujourd'hui, depuis la conférence de Khartoum, la nécessité d'une solution politique et le problème de la reconnaissance de l'Etat d'Israël ne se heurte peut-être plus au même *non possumus* que jadis.

D'autre part, les problèmes de la navigation n'apparaissent pas insolubles — mais d'autres subsistent et d'abord celui des réfugiés — ou sont apparus, ne fût-ce que celui des frontières et celui, le plus redoutable de tous, du sort de Jérusalem.

Mais aussi, les passions demeurent si vives et, pourquoi ne pas le dire, les haines apparemment si inexpiables qu'une confrontation directe serait inimaginable.

Nous sommes alors, comme toujours, ramenés à la même conclusion : ne nous lassons pas de répéter que, dans le très long processus que l'on est bien obligé de prévoir, seule une action de l'extérieur, appuyée par l'opinion internationale, peut amorcer l'évolution indispensable et lui permettre ensuite de se développer favorablement.

C'est dans le cadre des Nations Unies qu'une telle action doit être normalement entreprise. Elle nécessite à l'évidence l'accord des puissances principales ; à défaut d'un tel accord, toute initiative ne peut qu'échouer sans appel, comme cela a été le cas jusqu'à maintenant et encore ces jours derniers — je le rappelais à l'instant.

Telle est en définitive la raison profonde de l'immobilisme dans lequel se traîne la crise du Moyen-Orient. Il faut que les Grands — et je veux dire tous les Grands — en prennent conscience et acceptent enfin d'assumer leurs responsabilités, même si certains ont, à ce jour, des préoccupations plus immédiates et même si la perpétuation de la guerre du Vietnam est en définitive peut-être l'obstacle principal à une véritable concertation.

Ce changement d'attitude est d'autant plus impératif que la prolongation du *statu quo* est, par elle-même, grosse de périls. L'occupation des territoires, avec les abus et les résistances qu'elle entraîne inévitablement, le face à face d'armées qui restent en état de guerre ne peuvent qu'entraîner des incidents et maintenir un sentiment général d'alarme et d'insécurité. Les graves événements de ces dernières semaines à Port-Saïd et à Suez ne font qu'en apporter une fois de plus la démonstration.

La France, quant à elle, agit et continuera à agir dans le sens d'un accord des Grands. Elle ne peut pas penser que ses appels ne finiront pas par être entendus, et peut-être alors sera-t-il possible sur place d'intervenir utilement. En attendant, c'est auprès des belligérants la réserve qui s'impose. Telle est bien la raison pour laquelle, même si deux autres puissances ont cru devoir accepter à cet égard, dès maintenant, des responsabilités, le Gouvernement a décidé de maintenir une attitude d'expectative concernant les livraisons d'armements dont le caractère offensif est particulièrement évident.

Mesdames, messieurs, la candidature de la Grande-Bretagne au Marché commun est l'autre grande affaire dont je dois maintenant entretenir l'Assemblée nationale. Elle est en plein développement, et entre les gouvernements, et devant l'opinion publique. Elle n'a certes pas le même caractère que la précédente car, de son fait, la paix n'est pas en cause et son évolution, quelle qu'elle soit, n'est pas susceptible, je le crois, de provoquer dans la politique de quiconque de ces révisions déchirantes dont on avait parlé jadis en semblables occasions. Mais nul ne contestera qu'elle est d'une importance capitale pour l'avenir de la politique européenne et du point de vue des intérêts économiques de chacun des pays en cause, à commencer, bien entendu, par ceux de la France.

Que depuis qu'il existe une Communauté économique européenne se pose le problème de ses relations avec la Grande-Bretagne, chacun le reconnaît et moi-même tout le premier, qui ai bien souvent eu l'occasion de le dire.

Rien n'aurait été plus simple qu'une adhésion dès l'origine et chacun s'en serait accommodé, même si nous savons bien que l'évolution de la Communauté aurait alors été bien différente de ce que, effectivement, elle a été depuis neuf ans. Tel n'ayant pas été le cas, il ne peut s'agir maintenant que d'une entrée éventuelle et le cas est en effet explicitement prévu par le traité de Rome.

Il n'en était pas question en 1958, alors qu'il s'agissait de chercher à noyer le Marché commun naissant dans une grande zone de libre échange qui aurait pris la succession de l'O. E. C. E., tentative à laquelle la France, et la France seule — j'ai de bonnes raisons personnelles de m'en souvenir — a pris la responsabilité de s'opposer, dans l'expectative inquiète de ses partenaires.

Puis le temps a passé, et d'abord notre Communauté s'est établie, a commencé de fonctionner sans aucune restriction; non seulement le désarmement douanier a été mis en œuvre, mais son accélération a été décidée; enfin la politique agricole a commencé à se dessiner. Bref le processus est apparu irréversible et l'Angleterre, réaliste, en a pris note.

Il est juste d'ajouter qu'elle-même avait commencé déjà une évolution profonde, tenant compte des transformations radicales que lui imposaient les conditions nouvelles du monde moderne.

C'est dans ces conditions qu'en 1961 le gouvernement de M. Macmillan décidait un renversement complet de la politique suivie jusqu'alors, entreprenant une première approche en direction du Marché commun. Sur sa demande, des négociations étaient engagées, dont l'objectif était de déterminer si des conditions tenant compte des intérêts essentiels qu'il entendait sauvegarder pouvaient être réunies, lui permettant d'envisager une adhésion effective.

Les longues négociations qui se sont poursuivies jusqu'au début de 1963 n'ont pas permis de dégager les grandes lignes d'un accord mutuellement satisfaisant, et tous ceux qui jugent objectivement le reconnaissent aujourd'hui, même si la position prise par la France avait fait, à l'époque, l'objet de contesta-

tions passionnées. Disons aussi franchement qu'alors l'opinion britannique était loin d'être unanime sur l'opportunité et même sur la nécessité pour la Grande-Bretagne, comme on dit outre-Manche, « d'entrer en Europe ».

Le temps a passé encore; l'évolution des esprits et des choses s'est poursuivie. Peut-être les difficultés que connaît actuellement l'Angleterre et qui, en 1961, n'étaient en quelque sorte que préfigurées, y ont-elles contribué pour leur part. Mais aussi les transformations dont j'ai parlé et qui se poursuivent inéluctablement, qu'il s'agisse des rapports de la Grande-Bretagne avec les autres pays de son Commonwealth, de sa politique dans le monde et de ses liens historiques avec les Etats-Unis, qu'il s'agisse enfin des impératifs de son développement économique et de son commerce extérieur.

C'est dans ces conditions qu'à son tour, à la fin de 1966, le gouvernement de M. Wilson a pris la décision de faire une nouvelle tentative, en posant cette fois directement la candidature de son pays aux Communautés européennes.

Que dire, dès l'abord, de cette seconde approche, sinon qu'elle marque, ce dont nous sommes nous-mêmes et depuis longtemps persuadés, que l'avenir de la Grande-Bretagne est avec l'Europe, ou plutôt en Europe, même si toujours cette grande nation gardera, plus que toute autre dans notre continent, le goût et le besoin des ouvertures sur l'extérieur?

C'est dire aussi que la France, avec laquelle l'Angleterre entretient depuis toujours plus de rapports qu'avec quiconque, autrefois ceux de la rivalité, depuis longtemps ceux de l'alliance et de l'amitié, ne peut faire d'objection de principe à une telle candidature et espère que l'issue finale, c'est-à-dire une issue positive, serait, à terme, l'achèvement de l'évolution qui s'impose à la Grande-Bretagne.

Disant cela, je ne me dissimule en aucune façon que l'élargissement des Communautés européennes entraînerait nécessairement une transformation profonde, sinon peut-être des textes qui les régissent, du moins à coup sûr de l'esprit et des conditions de fonctionnement desdites Communautés.

C'est une constatation d'évidence que j'ai faite l'autre jour à Luxembourg devant mes collègues des Six, et que j'ai été surpris de les voir nier d'emblée, comme s'ils voulaient éviter toute discussion qui pût donner à penser que la candidature britannique posait des problèmes et qu'il convenait de les étudier entre nous.

Je ne le faisais cependant pas pour en tirer la conclusion que je trouvais là une raison d'écartier *a priori* cette candidature. Mais je disais: Il y aurait un changement fondamental, il faut le reconnaître, et le définir. Que ce soit un bien ou un mal, la Communauté élargie serait une communauté différente, et si nous nous engageons dans cette voie, il convient de le faire les yeux ouverts.

Qu'en est-il en effet? La Grande-Bretagne est candidate, et à sa suite deux autres pays membres de l'Association européenne de libre échange, le Danemark et la Norvège, plus l'Irlande. Déjà la Suède et la Suisse, sans avoir encore précisé leur position, demandent à engager des négociations. Nous sommes en pourparlers depuis longtemps avec l'Autriche et avec l'Espagne. Dès lors, c'est une Communauté de dix au minimum qu'il faut envisager, autour de laquelle s'aggloméreraient en pratique tous les autres pays de l'Europe occidentale.

Comment imaginer en premier lieu qu'une pareille Communauté pourrait gérer ses affaires dans les mêmes conditions que l'actuelle? Davantage de parties prenantes, des intérêts forcément beaucoup plus divergents, et d'autant plus que la plupart des nouveaux membres seraient bien moins continentaux que les membres actuels. Donc davantage de difficultés à prendre des décisions, à formuler des compromis; dès lors aussi des décisions plus vagues, plus générales: c'est l'unité de l'ensemble qui se trouverait pour le moins très affaiblie.

Voilà, objectera-t-on, pour revigorer cette Communauté, une bonne occasion de remettre en vigueur ces votes à la majorité, dont le principe est prévu par le traité de Rome et qui, après la crise de 1965, ont été pratiquement abandonnés en vertu des accords de Luxembourg de février 1966. Est-on bien sûr, non seulement que ce serait du goût des nouveaux membres, mais surtout que ce serait le moyen de sauvegarder au mieux les intérêts légitimes de la France, par exemple lorsqu'il s'agit de fixer les prix agricoles, et considérant ce qui vient de se passer à Luxembourg à ce sujet il y a une dizaine de jours?

Si l'on songe maintenant à ce qu'il est convenu d'appeler l'union économique, complément nécessaire, à notre avis, de l'union douanière, peut-on vraiment penser que, dans la Communauté nouvelle que nous envisageons, elle ne deviendrait pas

infiniment plus aléatoire, qu'il s'agisse de l'énergie, des transports, de la fiscalité, du droit des sociétés, des problèmes sociaux, et ainsi de suite. En fait tout serait, ne fût-ce que du seul point de vue technique, à reconsidérer.

Enfin, que penser des rapports avec le dehors de ce Marché commun élargi à dix ou davantage ? Il deviendrait, et de loin, le premier partenaire mondial en matière de commerce extérieur.

Comment les autres réagiraient-ils et que ferait cette Communauté face à ces réactions ?

Je ne ferai que mentionner — et pourtant la question est capitale — l'Europe orientale avec laquelle notre politique, comme celle de nos associés présents ou futurs, est de développer au maximum les rapports économiques.

Mais il y a les Etats-Unis. On se rappelle qu'en 1961, le président Kennedy avait, en prévision de l'entrée de la Grande-Bretagne chez les Six, lancé l'idée — il n'existe pas, et vous m'en excuserez, de mot équivalent en français — d'un « *partnership* » atlantique, c'est-à-dire de la constitution d'une grande zone de libre échange entre l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord.

J'entends bien qu'aujourd'hui l'offre n'a pas été renouvelée, et sans doute les Américains ont-ils provisoirement d'autres soucis. Mais enfin les motifs subsistent et l'idée a séduit. La formule aurait en effet, du seul point de vue économique, peut-être des avantages pour certains. Mais que deviendraient, dans un tel ensemble, l'Europe, la construction européenne, la politique européenne ? Il s'agirait de bien autre chose, et chacun le sait.

J'ai posé la question à nos partenaires. J'aurais été heureux de les entendre me répondre que leur objectif est en effet l'Europe et qu'il doit rester le premier souci.

Encore une fois, je dis cela pour expliquer les problèmes qui se posent et que l'on n'a pas le droit d'écarter simplement d'un revers de la main, comme s'ils n'existaient pas. Tout revient en définitive simplement à la question de savoir si cette Europe nouvelle que l'on entrevoit serait encore celle que nous avons voulue.

On dit — c'est la mode du jour, celle du néo-anti-américanisme technologique : Cette malheureuse Europe des Six, avec seulement 180 millions d'habitants, est peu de chose face aux géants de l'époque. Qu'elle s'élargisse seulement, et elle deviendra de taille.

Je le veux bien, encore qu'il n'y a pas si longtemps les mêmes disaient exactement le contraire et encore que les Six n'aient pas fait tellement mauvaise figure dans la négociation dite « *Kennedy* », face aux Etats-Unis et à la Grande-Bretagne qui était à leurs côtés.

Mais encore faut-il qu'une telle Communauté élargie sache garder ou organiser cette cohésion, cette cohérence, cette solidarité, à défaut de laquelle elle ne serait plus une union, ne serait pas européenne et aurait, à coup sûr, moins d'indépendance, technologique ou autre, que n'en ont jamais eu ses membres pris individuellement.

Revenant à la Grande-Bretagne, je dis maintenant que ce résultat dépend beaucoup de la situation dans laquelle ce pays se trouve et des conditions qui seraient mises à son admission. Compte tenu des transformations de la Communauté qui, encore une fois, seraient inévitables dans l'hypothèse d'un élargissement et sur lesquelles je n'entends pas formuler de jugement complètement élaboré, il faut à tout le moins que le nouvel adhérent soit en mesure de s'engager pleinement et que son entrée ne vienne pas bouleverser ce qui est acquis et doit en tout cas demeurer valable. C'est ainsi que le 23 octobre dernier j'ai cherché à définir, au Conseil des Six, la position française.

Il s'agit en premier lieu — je ne vais maintenant que reprendre, les unes après les autres, les idées exprimées, dans son rapport, par la Commission de Bruxelles — que l'Angleterre soit en mesure d'assumer les engagements précis et considérables que comporterait, pour elle comme pour tout autre, son entrée dans le Marché commun.

Elle aurait, en effet, à assumer les charges sur ses prix et sa balance des paiements qui résulteraient de l'adoption de la politique agricole et de la modification inéluctable de ses relations avec le Commonwealth et d'autres pays, de la libération des services et des capitaux, enfin de l'ouverture de son marché à une concurrence beaucoup plus sévère qu'auparavant en ce qui concerne les produits industriels.

Une adaptation est donc dès à présent inévitable et doit être entreprise, l'essentiel étant naturellement le rétablissement de la balance des comptes et celui-ci ne devant pas être évoqué toujours

comme un objectif à atteindre dans un proche avenir, mais être effectivement acquis et présenter des perspectives de le rester durablement.

C'est ce que M. Wilson lui-même a dit à deux reprises à la Chambre des Communes, la seconde fois le 8 mai dernier, dans les termes suivants :

« J'ai dit au mois de novembre que nous ne chercherions à engager des négociations que sur la base d'une balance des paiements et d'une livre solides. »

On doit ensuite se demander si un tel effort peut être entrepris et mené à bien sans une réforme profonde et concomitante du système monétaire britannique lui-même. En d'autres termes, ce système n'est-il pas, par lui-même, une cause permanente de déséquilibre et par conséquent de faiblesse pour la livre sterling ?

Quelque scrupule que l'on puisse avoir à porter des jugements sur d'autres et puisque la question est publiquement posée, je crois qu'il est impossible de répondre à cette question par l'affirmative. La Commission de Bruxelles, pour sa part, l'a fait dans les termes suivants :

« Si le rôle de la livre comme monnaie de commerce ne saurait être mis en cause, il est en revanche difficile de voir comment, après l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté, cette monnaie pourrait continuer à jouir au sein du système monétaire international d'une situation différente de celle des monnaies des autres pays membres.

« De plus, la gestion par la Grande-Bretagne d'une monnaie de réserve impliquerait que ce pays ait une politique économique et financière devant servir à la fois des objectifs propres à la Communauté et des objectifs extérieurs à la Communauté.

« Enfin, aucune monnaie nationale ne saurait assumer le rôle d'un système monétaire communautaire auquel devrait conduire la coordination progressive des politiques des Etats membres et le renforcement des politiques communes en matière économique, monétaire et financière. »

S'agissant du rétablissement de la situation économique et monétaire de la Grande-Bretagne, affirmé comme une nécessité dès avant que son adhésion puisse être envisagée, beaucoup objectent le précédent de la France en 1956-1958. Notre pays se trouvait alors, quant à ses finances et à sa monnaie, dans une situation déplorable. Il n'était certainement pas en état de faire face aux obligations qu'il avait contractées en signant le traité de Rome.

Mais qui, alors, pensait que notre pays remplirait ses engagements, et le recours aux clauses de sauvegarde ne commençait-il pas déjà à être discuté avant le retour aux affaires du général de Gaulle ?

M. Jean de Lipkowski. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Est-ce cela que l'on envisage de revoir avec la Grande-Bretagne, alors que la Communauté est bien en place et ce qui voudrait dire qu'on y trouverait pour longtemps deux catégories de membres, les membres pleins et les membres en sursis ? Nous ne pouvons le penser.

Un autre argument est que ce serait précisément la perspective d'entrer dans le Marché commun qui inciterait le gouvernement britannique à consentir l'effort d'assainissement nécessaire. A qui fera-t-on croire qu'un grand pays comme l'Angleterre n'a pas de toutes façons le devoir et l'intérêt de rétablir sa situation lorsqu'elle est ébranlée et besoin, pour ce faire, d'incitations ou de couvertures extérieures ?

L'exemple de la France en 1958 le démontre : jusqu'au 1^{er} juin 1958, son gouvernement affaibli n'envisageait pas d'entreprendre les réformes indispensables à la mise en application du traité qu'il avait signé. C'est après cette date que le nécessaire a été fait, parce qu'il s'agissait alors du redressement d'ensemble de la situation nationale et que le nouveau gouvernement avait les moyens et la volonté de le faire. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

Telles sont, mesdames, messieurs, les réflexions que j'ai soumises à nos partenaires à Luxembourg en leur demandant d'y réfléchir, d'en discuter avec nous et tous ensemble de chercher à parvenir à des conclusions communes.

J'ai bien marqué qu'en tout cas il ne serait pas concevable que nous n'accordions pas nos vues avant de nous engager d'une façon quelconque.

De la même façon, en supposant un accord sur ces questions préliminaires mais essentielles, quelles seraient les conditions d'une éventuelle adhésion de la Grande-Bretagne ? Là encore,

un accord préalable des Six, de toute évidence, s'impose : il ne s'agit pas de renouveler les fâcheuses expériences de la négociation de 1961-1963, dans laquelle les Six s'étaient lancés sans concertation préalable entre eux, et qui très vite a tourné à une négociation non pas des Six avec l'Angleterre, mais bien des Six entre eux.

Parler des conditions de l'adhésion, c'est provoquer immédiatement la réponse type : la Grande-Bretagne doit accepter le traité de Rome, ainsi que toutes les décisions postérieures, et d'ailleurs elle les accepte à l'avance. Bien sûr, et nous le savons. Mais quelles sont les exceptions à prévoir ? C'est tout le problème.

Celui-ci est naturellement complexe et exige un examen détaillé, notamment pour tout ce qui a trait au tarif douanier, au Commonwealth et à la politique commune.

A priori, surtout en France, les questions qui viennent immédiatement à l'esprit sont celles qui concernent la politique agricole commune.

Le règlement financier d'abord, puisqu'il en constitue l'ossature. Chacun sait qu'il devra être complété avant le 1^{er} janvier 1970, pour devenir ainsi le règlement définitif. En l'état présent, nous pouvons ne pas prévoir de difficultés insurmontables. Mais qu'en serait-il si la Grande-Bretagne participait à la discussion ?

C'est pourquoi nous ne pouvons pas imaginer qu'avant une négociation, les Six n'établissent pas ce règlement définitif comportant, comme le dit la commission, l'affectation au fonds agricole d'au moins 90 p. 100 du montant du prélèvement, même si, par la suite, d'autres modalités pouvaient faire l'objet d'une discussion.

C'est là un problème capital. Il en est d'autres qui sont également importants et difficiles. Le beurre de la Nouvelle-Zélande peut-il trouver dans la Communauté un débouché garanti, alors que celui des pays membres n'en bénéficie pas ? Qu'en irait-il de l'accord du Commonwealth sur le sucre, alors que la production des Six est déjà excédentaire et le sera davantage encore dans l'avenir ?

Ce n'est certes pas le lieu ni le moment de proposer des solutions. Mais j'en ai dit assez pour montrer que nous parlons de vraies questions, qui doivent comporter de vraies réponses.

M. André Fanton. Très juste !

M. le ministre des affaires étrangères. Les modalités d'une éventuelle adhésion britannique, les conditions économiques et monétaires qui sont nécessairement celles d'un nouveau membre de la Communauté, les transformations profondes qui résulteraient de l'élargissement, à l'ensemble de l'Europe occidentale, du Marché commun que nous avons bâti, tels sont les problèmes que la France a soumis à ses partenaires et qu'elle leur demande d'examiner avec elle.

Il s'agit d'une affaire considérable, qui met en jeu des intérêts français essentiels et dans laquelle nous ne devons nous engager qu'en sachant où nous en sommes et où nous entendons aller.

C'est pourquoi nous n'imaginons pas que la première condition ne soit pas de réaliser entre les Six un accord fondamental.

Dans cette perspective, la question n'est pas simplement d'arrêter une procédure, c'est-à-dire de savoir si nous commençons, aujourd'hui ou demain, une négociation. Ceux-là mêmes qui en sont partisans disent d'ailleurs qu'elle durerait, non pas des mois, mais des années, ce qui est parfaitement contradictoire avec l'affirmation que la Grande-Bretagne accepte le traité et les règlements et qu'il n'y a dès lors pas de difficultés.

Ensuite prendrait place une période transitoire durant, elle aussi, des années, pour permettre les adaptations nécessaires. Autrement dit, le processus risquerait soit de ne jamais finir, soit de finir par des abandons. S'il s'agit d'une entreprise qui n'est pas une entreprise de circonstance, nous ne pouvons pas, pour notre part, penser qu'une telle méthode serait raisonnable.

Nous ne pouvons pas non plus croire qu'elle permette d'aboutir. Il faut voir les réalités en face et en tirer les conséquences, autrement dit accepter qu'il existe des problèmes et s'accorder entre les Six sur les moyens de les résoudre. Alors, si l'autre partie était en mesure d'adopter elle-même ces moyens, la négociation deviendrait facile et conclusive.

J'ai déjà dit, en commençant, dans quel esprit le Gouvernement appréciait l'évolution de la Grande-Bretagne et le mouvement qui porte ce grand pays vers l'Europe, c'est-à-dire vers nous.

C'est dans le même esprit que nous posons les questions, les questions réelles, comme nous le faisons, sans complaisance qui serait fallacieuse, mais franchement et ouvertement.

Je souhaite qu'on le comprenne. Je souhaite que l'on comprenne aussi que notre premier souci est de poursuivre ce qui a été entrepris, je veux dire la construction européenne. Il s'agit de ne pas défaire ou affaiblir ce qui a été réalisé à ce jour mais bien, si nous le pouvons, de le compléter et de le renforcer. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. de la Malène. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

M. Christian de la Malène. Monsieur le président, mes chers collègues, les rapports de la Grande-Bretagne avec le continent, comme vient de nous le rappeler M. le ministre des affaires étrangères, ont connu dans le passé de nombreux avatars. L'Europe n'a pas toujours, pour ne pas dire souvent, eu à se louer de la politique d'équilibre, de bascule, parfois même de division qui fut longtemps la règle d'or de l'autre côté de la Manche.

Mais depuis la fin de la seconde guerre mondiale, il semble qu'un vent nouveau ait traversé parfois la mer et donné un tour différent aux rapports des nations continentales avec l'insulaire Grande-Bretagne. Tout au long de ces dernières années, les Anglais nous sont ainsi apparus comme s'interrogeant sur l'orientation à donner à leur destin : resteraient-ils au large, tournés vers le large, à l'écart de l'Europe, fidèles seconds des Etats-Unis d'Amérique, assistés d'un grand ensemble mondial multiracial, ou au contraire tournant la page, accélérant, précipitant leur évolution, viendraient-ils, sans arrière-pensée, ajouter aux efforts d'unification du continent, le poids considérable de leur puissance et de leurs alliés ? De ces interrogations sont venus élan puis hésitations, engagements puis refus.

C'est la Grande-Bretagne qui soutient par la voix, ô combien éloquente, de Winston Churchill, le Conseil de l'Europe, mais c'est le refus quelque peu méprisant du plan Schumann, comme le refus de la Communauté européenne de défense.

C'est l'acceptation de l'Union de l'Europe occidentale, puis le refus du traité de Rome — Marché commun et Euratom. Mais en même temps que le refus apparaît une inquiétude qui remplace ce quelque peu méprisant « cela ne nous concerne pas » des premières années. Cette inquiétude se traduit par la tentative de noyer dès le départ le Marché commun, tentative qui aurait à la fois paralysé le démarrage et rendu la concurrence déloyale, la création d'une grande zone de libre échange excluant l'agriculture.

Il faut qu'en décembre 1958, au comité Maudling, le gouvernement français marque clairement son désaccord pour que nos partenaires ne cèdent pas au chant des sirènes britanniques et que, libéré de cette hypothèque, le Marché commun puisse démarrer au mois de janvier suivant.

Puis revient — traduction de la même inquiétude — la création de la petite zone de libre échange, sinon machine de guerre contre le Marché commun, du moins organisation rivale.

Mais ces efforts, ces tentatives ne rencontrent que de minces succès alors que le Marché commun progresse, accélère même son allure sous la pression de la France. Devant ces résultats, nouveau changement : c'est alors la première candidature britannique d'adhésion à la Communauté économique européenne.

On se rappelle l'enlèvement des négociations et la constatation, par la France, de l'impossibilité d'aboutir.

Les travaillistes reviennent au pouvoir, et ils reviennent avec une politique étrangère opposée — c'est le moins qu'on puisse dire — à l'orientation européenne prise par leurs prédécesseurs.

A nouveau se trouvent sur le même plan : liens avec le Commonwealth, rapports avec les Etats-Unis, engagements avec l'Europe, pas de priorité pour l'Europe ; c'est le retour à la politique traditionnelle. Mais la situation de l'économie anglaise ne s'améliore pas pour autant tandis que, en revanche, le Marché commun réussit à mettre sur pied le secteur essentiel de la politique agricole. Et c'est de nouveau un dernier changement, les travaillistes revisant leur position. C'est la demande d'ouverture de nouvelles négociations pour l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun.

De tout cela, d'ores et déjà et pour le problème qui nous préoccupe, nous devons tirer deux conclusions essentielles. La première est que si l'Angleterre avait adhéré plus tôt aux institutions européennes, cela aurait été tant pis pour l'Europe, car

celle-ci aurait fait des progrès beaucoup plus lents. C'est la limitation à Six du nombre des participants et l'absence de la Grande-Bretagne qui ont permis le démarrage rapide que nous avons connu. Quand on mesure, d'une part, les difficultés que pose l'agriculture britannique et, d'autre part, les difficultés que sans elle les Six ont eues pour se mettre d'accord, on peut avancer avec une certitude absolue que, si la Grande-Bretagne avait été présente, nous n'aurions pas à l'heure actuelle et nous n'aurions peut-être jamais eu de politique agricole commune.

M. René Ribière, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Christian de la Malène. Pour le passé tout au moins, c'est parce que l'Angleterre n'était pas là, parce qu'elle n'avait pas choisi, que ce qui a été fait a pu l'être.

La deuxième constatation est une conséquence de la première. En s'opposant aux tentatives anglaises de zone de libre échange, en estimant prématurée l'adhésion anglaise en 1962-1963, c'est la France qui a donné à plusieurs reprises sa chance à l'Europe ; c'est la France qui a permis les progrès accomplis. Si d'autres progrès n'ont pas été faits, notamment dans le domaine politique — et c'est bien dommage — ce n'est pas la faute de la France. Ce n'est pas sa faute si la chance qu'elle a donnée à l'Europe n'a pas été saisie par nos partenaires.

Que reste-t-il dans ces conditions des critiques et des sarcasmes dont la position française, ici et ailleurs, a été l'objet ? On parlait — souvenez-vous — du fameux « veto français ». Où étaient alors les vrais Européens ? Je vous le demande.

Issue de ces deux conclusions, une question que je laisserai sans réponse vient naturellement à l'esprit : n'eût-il pas mieux valu que la conversion de M. Wilson ait été encore un peu plus tardive et que bien d'autres progrès économiques et politiques aient pu être accomplis ?

Mais, mesdames, messieurs, les regrets sont inutiles. Aujourd'hui, la Grande-Bretagne affirme une complète conversion, une adhésion sans réserve à la fois au mécanisme économique mis en place, mais aussi aux finalités politiques de l'entreprise. Chacun peut s'en réjouir, car personne ne peut contester que la Grande-Bretagne ne fasse partie de l'Europe, comme, par exemple, la Roumanie ou l'Espagne, et que son importance exceptionnelle accroîtrait considérablement le potentiel de la construction.

Peut-être sera-t-il permis, sans insister, de se pencher au passage sur les raisons d'une si profonde, si complète et si brutale conversion.

La politique intérieure ou les difficultés économiques y tiendraient-elles une place ?

Car enfin, les mécanismes économiques comme la fiscalité politique de la construction ne datent pas d'hier. On a pu depuis longtemps les étudier, en analyser les avantages et les inconvénients. Mais admettons que les Anglais, après avoir beaucoup hésité, aient clairement choisi. Souhaitons seulement que ce choix soit définitif !

Peut-être sera-t-il permis aussi, également sans insister, de s'interroger au passage sur les raisons d'une telle précipitation aujourd'hui, d'une telle urgence, pour ne pas dire d'une telle violence ?

Cela cadre bien peu avec le sang-froid des Britanniques et leur pragmatisme traditionnels ! Cela paraît inadéquat à un problème si difficile dont les conséquences sont fondamentales.

Ah ! que l'ardeur du néophyte est une belle chose, n'est-ce pas ?

Laissons cela. Mais il est une question essentielle qu'on peut et qu'on doit se poser : adhérer à l'Europe, bien sûr ; mais pour quoi faire ?

C'est cela qu'il faut savoir ; c'est sur cela qu'il ne doit pas y avoir d'ambiguïté. Il faut pouvoir mesurer clairement, d'une part, les volontés et, d'autre part, les possibilités. Il ne suffit pas de vouloir, il faut aussi, jour après jour, année après année, pouvoir et continuer de pouvoir.

Il peut y avoir beaucoup de conceptions européennes. Je ne les grouperai qu'en deux types : d'un côté, les conceptions qui conduisent à une Europe considérée surtout comme un ensemble économique et commercial n'aspirant aux décisions politiques que pour faire fonctionner cet ensemble économique, refusant les responsabilités politiques essentielles de défense, de diplomatie et s'en remettant pour cela à d'autres ou à d'autres organismes, et, d'un autre côté, les conceptions qui voient avant tout dans l'économie la base et le point de départ vers une finalité politique ambitieuse dans les domaines essentiels de la diplomatie et de la défense.

Sans nier l'intérêt de la première conception, c'est, à notre avis, la seconde qui mérite vraiment le nom de conception européenne. On ne peut s'affirmer partisan d'une Europe politique et refuser à celle-ci ses moyens essentiels d'exister : la diplomatie et la défense.

Mesdames, messieurs, sans mettre en cause la volonté des uns ou des autres, c'est sous cet angle avant tout que le problème doit être d'abord appréhendé.

L'adhésion de la Grande-Bretagne renforcera-t-elle, qu'on le veuille ou non, les tendances vers la première conception, ou aidera-t-elle la deuxième conception à s'affirmer ? En termes plus généraux, l'énorme élargissement qui résulterait de l'adhésion anglaise et de celles qui la suivraient permettrait-il des progrès dans la voie politique ou enlèverait-il, en quelque sorte, l'Europe dans le fonctionnement d'un immense ensemble économique infiniment complexe et très fortement hétérogène ?

A cette question fondamentale, la commission de Bruxelles, dans son avis, a réservé une place importante, et même la première place.

Nous lisons, en effet, à la page 7 :

« Toute augmentation du nombre des Etats membres risque d'entraîner un alourdissement des mécanismes institutionnels communautaires. C'est pourquoi l'adaptation indispensable, et d'ailleurs prévue à l'article 237, doit être réalisée de manière à maintenir l'efficacité du système et à compenser l'effet mécanique de l'élargissement.

« La nécessité de maintenir et, si possible, de renforcer l'efficacité et le rôle des mécanismes institutionnels dans une Communauté élargie avec d'autant plus d'évidence que l'édification d'une union économique s'accommode moins bien que l'élimination des obstacles aux échanges de règles fixées à l'avance une fois pour toutes. Elle implique, au contraire, une multitude d'harmonisations, d'ajustements et de décisions qui doivent être étalées dans le temps et auraient peu de chances d'être obtenus sans des mécanismes institutionnels adéquats.

« Or, l'accroissement du nombre et, à certains égards, la diversité des Etats membres augmentent les risques de conflits d'intérêts et pourraient, si l'on n'y prenait garde, avoir pour résultat de rendre plus difficile l'adoption et la mise en œuvre des décisions. S'il devait en être ainsi, les avantages politiques et économiques de l'élargissement se révéleraient illusoire. »

Ainsi la commission estime que, même indépendamment de la volonté des hommes, par le seul poids des choses, par le seul effet mécanique de l'élargissement, l'édification de l'union économique, base de l'union politique, risque d'être, sinon impossible, du moins très largement freinée et ralentie.

Pour surmonter cette difficulté qui rendrait illusoire les avantages politiques et économiques de l'élargissement, la commission ne voit qu'un remède : renforcer l'efficacité et le rôle des mécanismes institutionnels. On la comprend, mais ce remède à ce danger mortel est-il réaliste, est-il adéquat, est-il possible ? Je ne le pense pas.

Ce serait trop simple si, pour surmonter des difficultés dues à des données de fait, il suffisait de renforcer les mécanismes institutionnels et de reconsidérer les mesures d'adaptation de l'article 237.

Qui peut penser que de telles mesures réduiraient les énormes problèmes financiers de l'agriculture britannique, résoudre le problème de la livre, celui des préférences à l'égard du Commonwealth, ceux du sucre, du beurre, des charbons anglais, celui de la politique pétrolière britannique au Moyen-Orient, les problèmes du commerce en Afrique du Sud — et j'en passe — ainsi que d'autres problèmes posés par l'importance de la Grande-Bretagne dans le monde, par sa politique, par ses liens traditionnels, par l'importance de tous ceux qui la suivent, par l'hétérogénéité de leurs économies, de leurs politiques et de leurs traditions ?

Non, il s'agit là de données essentielles qui mettent en cause le niveau de vie des hommes, leur progrès, la stabilité sociale et politique des Etats, et tout cela en de nombreux endroits du monde. L'adaptation des mécanismes institutionnels ne permet certes pas de faire face à ces problèmes.

Mais abandonnons même le domaine économique — indispensable support, cependant, du progrès économique — et reprenons, sur le seul terrain politique, l'avis de la commission de Bruxelles.

A la page 19 de cet avis, nous lisons encore :

« La commission ne pourra apprécier qu'au cours et à l'issue des négociations s'il sera possible de maintenir dans la Communauté élargie la cohésion et le dynamisme indispensables.

« Elle n'ignore pas que cette cohésion et ce dynamisme dépendent aussi d'autres facteurs sans rapport direct avec l'élargissement, tels que la convergence ou la divergence des politiques nationales des Etats membres, en particulier, mais pas exclusivement, des politiques étrangères et de défense, le rapprochement ou l'éloignement de leurs conceptions de ces objectifs fondamentaux ou sur le développement institutionnel de la Communauté. »

Nous retrouvons, là encore, le problème essentiel.

Nous connaissons bien les points de divergence qui nous séparent sur ces terrains de la diplomatie et de la défense. L'entrée de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, de la Norvège et du Danemark, l'association ultérieure d'autres pays renforceraient-elles cette cohésion politique si nécessaire — d'après la commission — et déjà si fragile ? Qui peut l'imaginer ?

Plus on est nombreux, plus est hétérogène le groupe constitué et plus bas le niveau du plus petit commun dénominateur. On n'impose pas à un pays et à son peuple, quels qu'ils soient, une politique extérieure et une politique de défense déterminées par des règles de majorité, dans le cadre d'institutions communes. Le plus petit commun dénominateur serait, en l'occurrence, une bien mauvaise voie pour avancer vers l'union politique, comme serait illusoire et contraire à notre conception de l'Europe l'arrière-pensée de faire ainsi rentrer peu à peu la France dans la bonne orthodoxie atlantique.

L'union politique européenne doit être fondée sur un accord, mais elle ne doit pas constituer un carcan. Sur ce point, la commission — et qui lui en ferait grief ? — ne présente pas de solution. Mais les hommes politiques que nous sommes ne sont pas tenus à la même prudence. Nous devons nous efforcer de voir les choses comme elles sont et de prendre parti.

L'adhésion de la Grande-Bretagne et de tous les pays qui la suivent, puis l'association de divers pays européens et extra-européens qui lui sont liés donneraient à l'effort d'unification entrepris une dimension nouvelle.

Mais, en l'état actuel des données économiques et politiques, cet effort prendrait un tournant décisif, à coup sûr vers un vaste ensemble économique, bénéfique à bien des égards, mais dont la marche vers l'unification serait inévitablement freinée et transformée. Le caractère en serait plus atlantique, voire plus mondial ; il serait en outre plus libéral, au sens économique du terme, c'est-à-dire moins unifié et moins planificateur. L'aspect de moteur d'unification politique en serait très largement effacé.

A coup sûr aussi un tournant serait pris en ce qui concerne les finalités politiques. Dans tous les domaines, au sens plein du terme, ce serait autre chose. Presque sûrement, la réalisation de nos espoirs européens en deviendrait plus aléatoire.

Est-il possible maintenant de reculer encore cette autre chose ? Est-il possible qu'une chance soit encore donnée à l'Europe de progresser dans la voie qui a déjà donné tant de résultats ?

Bien plus qu'à la France, c'est à nos partenaires des Six qu'il appartient de répondre. Si leur réponse était négative, si de l'adhésion de la Grande-Bretagne ils faisaient un préalable à tout progrès nouveau, alors peut-être — je dis peut-être — faudrait-il aller vers cette autre chose. Mais ce serait tant pis pour l'Europe, car ce serait l'Europe, la construction européenne, et non pas les Etats, qui en subirait les inconvénients.

Devant un tel tournant, devant de telles transformations, qui ne voit et qui ne sent que, pour assurer leur économie et pour maintenir leur politique, tous les Etats auraient, à plus ou moins bref délai, tendance à se délier par rapport à Bruxelles ? C'est donc l'Europe, et l'Europe avant tout, qui serait atteinte.

On peut faire les choix que l'on veut, on peut adopter telle ou telle politique, mais ce que l'on ne peut et ce que l'on ne doit pas, c'est en refuser les conséquences.

On peut, pour des raisons de politique intérieure ou extérieure, choisir les négociations, on peut choisir de les ouvrir, mais il faut savoir que choisir l'adhésion c'est renoncer, pour Dieu sait combien de temps, au progrès vers l'unification politique, c'est renoncer à une certaine conception de l'Europe.

A chacun de prendre ses responsabilités. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Destremau. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union démocratique pour la V^e République.*)

M. Bernard Destremau. Mesdames, messieurs, la présentation du budget qui nous occupe nous amène à nous interroger sur l'avenir de notre diplomatie qui est l'un des modes d'expression de notre politique étrangère.

Pour ce qui est de cette politique même, il apparaît qu'en cette fin d'année 1967 les violents remous provoqués par notre retrait de l'O. T. A. N., par la position originale du gouvernement français sur les affaires du Moyen-Orient ainsi que par certaines révélations sensationnelles sur le Canada français sont en partie apaisés.

Mais on peut se demander si les malaises que de telles initiatives ont sur le moment suscités n'auraient pu être évités si celles-ci avaient été présentées avec plus de ménagements, en les expliquant, avec plus de soin et en temps utile, à nos interlocuteurs habituels ainsi qu'aux opinions publiques.

La France ne dispose pas de l'arsenal de dissuasion américain. Elle doit mettre en œuvre tous ses moyens de persuasion et, à cet égard, la forme est aussi inséparable du fond que le sentiment l'est de la politique, pour reprendre une formule utilisée récemment par M. le Président de la République.

Le transfert hors de France des bases américaines n'inquiète plus nos compatriotes, mais les modalités de l'annonce de la décision ont ravivé la méfiance de l'étranger à notre égard.

L'attitude française sur les événements du Moyen-Orient peut, du point de vue de Sirius, passer pour raisonnable, mais l'opinion suit mal quand Israël, acculé à l'attaque, est qualifié d'agresseur. Elle ne comprend pas, dans l'ensemble, une décision d'embargo qui, par ailleurs, soustrait près de deux milliards de francs de commandes à nos industries. Quant au retour brusqué de la mission française au Canada, c'est peu dire qu'il n'a guère été compris.

Voilà encore une année écoulée, au cours de laquelle les méthodes adoptées pour faire prévaloir nos conceptions paraissent avoir déconcerté ou heurté nos plus proches partenaires. Serait-ce à dessein que nous agissons ainsi, estimant qu'une puissance comme la nôtre a des difficultés à se faire entendre et que, dans ces conditions, seule aboutit la méthode du fait accompli ?

Dès lors qu'il s'agit de guerre ou de paix à l'échelle mondiale, de stratégie globale, le procédé peut être efficace. L'affaire se situe au niveau des chefs d'Etat et il n'y a pas à se prononcer sur un dossier technique.

Mais si l'on admet que la guerre est devenue impensable et que la diplomatie doit prendre la relève, la méthode du fait accompli paraît plus contestable. Lorsque nos représentants sont appelés à débattre avec leurs collègues occidentaux de problèmes économiques, financiers, commerciaux, voire politiques, la recherche de l'accord est parfois rendue difficile par les positions tranchées prises d'emblée par le Gouvernement. Celles-ci contribuent souvent à nous isoler, quelle que soit leur valeur et, aux dires d'un moraliste du xvii^e siècle, « c'est une grande folie que de vouloir être sage tout seul ».

Avons-nous, pour rompre cet isolement, utilisé toutes les ressources de nos services diplomatiques et d'information, qui peuvent, certes, raccommoder la porcelaine, mais qui devraient, mieux encore, préparer l'avenir ?

L'intelligence, selon Bergson, est caractérisée par la puissance indéfinie de décomposer selon n'importe quelle loi et de recomposer en n'importe quel système.

Cette définition de l'auteur de *L'Evolution créatrice* pourrait être placée sur la route qui nous mène du désengagement de l'O. T. A. N. à la construction politique de l'Europe, rendue certes plus difficile dès lors que la crainte de l'U. R. S. S. ne peut plus alimenter un sens d'identité européenne.

Notre retrait de l'organisation intégrée du traité de l'Atlantique Nord se justifie, nous a-t-on dit, par l'avantage qu'il y a à ce que les puissances occidentales n'apparaissent pas, dans le contexte de la détente avec l'Est, comme un bloc hargneux. Faute de cette précaution, l'U. R. S. S. reconstituerait d'emblée, à ses côtés, le monolithe des années 1950.

Cette explication n'est pas sans valeur. Mais il va de soi qu'il s'agit, dans une opération de rapprochement avec Moscou, de faire preuve de mesure et de circonspection. Aux yeux de nos interlocuteurs de l'Est, la solidarité des nations atlantiques doit demeurer manifeste.

L'assouplissement des articulations de l'alliance ne doit pas entraîner la dislocation de son ossature. Sinon, la négociation, en fin de compte, nous échapperait et suivrait les trajectoires supposées des fusées entrées Washington et Moscou, passant bien au-dessus de nos têtes et de nos vastes desseins. Or nous ne voulons pas d'un nouveau Yalta.

Quant à la construction de l'Europe, elle exigera des concessions de chacun d'entre nous et, de notre part, une mise en confiance de nos partenaires. Il n'y a pas d'accord sans compromis, de compromis sans négociation et de négociation sans discrétion.

Certains s'imaginent qu'avec quelqu'un de différent à la tête de notre pays, l'Europe se ferait aisément, que l'on nous réserverait l'excellent accueil qui nous fait parfois défaut aujourd'hui.

Ne nous faisons pas d'illusion. Nos partenaires, aussi nationalistes que nous autour d'une table de conférence, ne seront nullement enclins, pas plus demain qu'hier, à nous faire des cadeaux.

En revanche, si dès à présent nous nous montrons, dans les faits, partisans convaincus de l'unité politique européenne, s'il apparaît clairement que nous ne sacrifierons pas nos amitiés à l'amélioration — ô combien souhaitable — de nos rapports avec l'Est, si nous examinons la candidature britannique dans un esprit ouvert et de coopération avec nos voisins, alors nous aurons acquis des titres incontestés pour discuter demain, à partir de positions avancées, voir prééminentes.

Il importe peu de tracer à l'avance les contours de cette Europe, tant il est évident qu'à notre époque les notions de frontières sont en voie d'être dépassées. Aussi y a-t-il lieu, non pas de dire, d'entrée de jeu, que l'Angleterre doit ou ne doit pas entrer dans la Communauté économique européenne, mais bien d'en discuter sans arrière-pensée.

Le 14 janvier 1963, M. le Président de la République déclarait :

« Il est très possible que l'évolution propre à la Grande-Bretagne et l'évolution de l'univers portent les Anglais vers le continent, quels que soient les détails avant l'aboutissement. Pour ma part, c'est cela que je crois volontiers. »

Ces prévisions du Chef de l'Etat se vérifient chaque jour. En moins de cinq ans, les dispositions d'esprit du gouvernement et du peuple britanniques — lequel sera définitivement à l'heure européenne, à partir du 18 février prochain — ont sensiblement évolué.

Vous vous rappelez, mesdames, messieurs, que les propos de M. le Président de la République se situaient à une époque où les dirigeants de Londres venaient d'éprouver une angoisse, la crise de Cuba, et un échec, le lancement manqué de la fusée Skybolt. Leur attitude d'alors, leur déplacement aux Etats-Unis et les accords de Nassau découlaient de ces inquiétantes constatations.

Aujourd'hui, ne laissent-ils pas entendre, à chaque occasion, leur désir de prendre leurs distances à l'égard du gouvernement américain ? Ne mettent-ils pas une surprenante insistance à vouloir s'amarrer au continent européen, au sein duquel la Grande-Bretagne peut être un utile contrepois vis-à-vis de certaines puissances ?

Il est difficile de ne pas tenir compte d'une telle évolution.

Dans ces conditions, s'il se confirme que le Royaume-Uni, à la différence d'autres candidats, n'est pas encore en état d'entrer dans le Marché commun en se conformant aux règles acceptées par tous, ne pourrait-on penser à ce grand pays comme membre à part entière d'une communauté ou d'une confédération politique européenne ? Pourquoi l'économique précéderait-il nécessairement le politique ?

Au point où elle est arrivée, l'Europe a plus besoin d'écuménisme que de rigorisme, de ferveur et d'engagements politiques que de balances des paiements en équilibre.

L'Angleterre se trouve peut-être devant une minute de vérité qui ne peut s'écouler en controverses de technicité financière. Une nation de cette trempe a toujours su transcender le mercantilisme. Qu'elle prenne toutes ses responsabilités, le gouvernement français, nous en sommes convaincus, prendra les siennes.

En ce qui nous concerne, notre plus grande indépendance à l'égard des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. doit, en bonne logique, être équilibrée par l'appui que nous prendrons sur une Europe sans exclusive géographique et vibrante déjà d'affinités spirituelles.

Lorsque nous avons signé le traité de Rome, ce fut bien dans la perspective d'élargir la Communauté et non de l'étriquer. Nous avons ouvert les frontières aux produits agricoles. Ne rouscitions pas, sur le plan politique, le protectionnisme du président Méline.

Pour conclure, je formulerais une observation et une proposition.

J'observerai, en premier lieu, qu'il nous paraît souhaitable de faire naître, à côté des courants de respect mais aussi d'appré-

hension que notre politique mondiale a suscités, le climat de confiance que requièrent les relations internationales de tous les jours.

Notre proposition a trait à la nécessité de stimuler, sans plus attendre, la formation de l'unité politique, la plus large possible, de l'Europe.

Nous n'avons guère semé dans ces domaines depuis 1962. Il est assez troublant de percevoir une connivence tacite, et peut-être involontaire, pour différer la construction européenne, entre nos représentants qui prétextent que l'on a récusé, il y a cinq ans, nos propositions et nos partenaires qui préfèrent gagner du temps dans l'espoir d'avoir affaire demain à un interlocuteur moins incommode. Sans doute, ces mêmes partenaires comptent-ils à l'avenir tirer argument de notre passivité pour nous imposer leur Europe.

Si nous voulons ne pas être en position de faiblesse dialectique et morale, guérissons-nous de « l'objectivité » et reprenons l'initiative. Telle est la disposition d'esprit des républicains indépendants et, peut-être, celle d'un grand nombre de membres de cette Assemblée.

Vous savez comme nous, monsieur le ministre, qu'une majorité originale et très large pourrait se dégager dans cet hémicycle sur notre politique étrangère pour peu que sa présentation soit aménagée et son caractère européen sans équivoque. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'Union démocratique pour la V^e République.*)

M. le président. La parole est à M. Kaspereit. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République.*)

M. Gabriel Kaspereit. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le développement des échanges internationaux et la réalisation du Marché commun rendent chaque jour plus nécessaire d'accorder une attention particulière au problème de l'équilibre de nos comptes extérieurs. Dans cet ordre de préoccupations, le pétrole mérite une place toute spéciale.

Deux simples chiffres sont, en effet, très évocateurs : en 1966, les économies de devises procurées par les activités du groupe d'Etat Elf ont représenté environ 1 milliard de francs, soit les deux tiers de l'excédent de notre balance des paiements qui a atteint, vous le savez, 1.700 millions de francs.

Mais peut-être n'est-il pas inutile de rappeler quelle force ont les liens qui existent entre la politique extérieure en général et la politique pétrolière du Gouvernement ? Cela nous permet d'apprécier le bien-fondé de déclarations faites récemment à un hebdomadaire économique et selon lesquelles « il y a une politique générale de la France et à l'intérieur de cette politique générale, une politique pétrolière ».

Les hydrocarbures jouent un rôle fondamental dans l'économie des pays modernes. N'oublions pas que, pour ce qui nous concerne, le pétrole représente un jour sur deux de notre consommation énergétique. Tant que le relais nucléaire ne sera pas devenu une réalité puissante, notre économie restera dépendante de ses importations de produits énergétiques, au premier rang desquels figure le pétrole.

Or, il se trouve que le marché mondial auquel la France est amenée à faire appel, présente une structure telle que la moindre modification a immédiatement une résonance politique. Chacun sait que des négociations très récentes en Irak ou, plus exactement, l'annonce très prudente d'éventuelles négociations, ont entraîné certaines interventions de gouvernements étrangers auprès des autorités françaises. Cela nous rappelle d'autres interventions à une époque où un autre pays du Moyen Orient se trouvait confronté avec des problèmes qui, sans être absolument identiques, présentaient néanmoins un caractère d'opposition au cartel international.

Dans l'état actuel des choses, il est évident que le marché pétrolier est largement dominé par les sociétés anglo-saxonnes dont l'assiette économique est telle qu'elle ne peut pas ne pas avoir d'implications politiques. D'ailleurs, n'oublions pas que nous ne nous trouvons pas en face d'entreprises qui se bornent à exercer leur activité à l'extérieur de la France et auxquelles les sociétés françaises achètent le produit à l'état brut. Le caractère très intégré du secteur pétrolier entraîne, en effet, la nécessité d'exercer cette activité du stade du puits jusqu'à celui de la pompe. Le fait que des sociétés soient installées en France et aient été constituées d'après le droit français ne change en rien une donnée économique et politique essentielle qu'il convient de ne jamais perdre de vue, à savoir qu'il s'agit en réalité de filiales de groupes étrangers, c'est-à-dire d'entreprises dont le centre de décision se situe en dehors de notre pays.

Les événements survenus en juin dans le Moyen-Orient ont d'ailleurs mis parfaitement en lumière l'idée qu'il existe des liens étroits entre la politique extérieure et la politique pétrolière. Certes, la France a été l'un des rares pays d'Europe occidentale à ne pas être atteint par la cessation des livraisons des pays arabes producteurs. Mais il faut souligner qu'au moment de cette crise et dans la plupart des cas, ce sont les peuples et non les gouvernements, qui ont réclamé et obtenu des embargos sélectifs. Il serait évidemment regrettable de ne pas tenir compte de cette donnée nouvelle et capitale de la politique pétrolière internationale.

L'aspect profondément politique de toute stratégie pétrolière a tout naturellement amené les pouvoirs publics à constituer les moyens destinés à permettre l'élaboration et l'application d'une politique pétrolière nationale. Il est vain de rechercher maintenant les causes pour lesquelles la Compagnie française des pétroles n'a pas pu, ou n'a pas voulu, jusqu'à présent, jouer son rôle véritablement national. En tout cas, une volonté nouvelle et cohérente s'est exprimée depuis la création de l'E. R. A. P., et la France peut maintenant diversifier réellement ses sources d'approvisionnement.

Il semble néanmoins qu'il soit utile d'accentuer certaines orientations dans cette stratégie pétrolière, orientations qui requièrent toutes un appui d'ordre diplomatique à des degrés divers. Parmi elles, j'en retiendrai trois.

Tout d'abord, il est nécessaire de renforcer l'indépendance française à l'égard du cartel international. Le rapport des forces à l'échelle mondiale n'est plus celui qui a trop longtemps existé et certaines timidités, voire certaines réticences, ne correspondent plus à la situation présente. Par exemple, les négociations avec l'Irak, qui sont maintenant entamées, ainsi que la presse en a fait état, doivent être menées avec hardiesse et réalisme.

Il s'agit ensuite de veiller avec attention à développer l'équilibre de nos échanges extérieurs en ce qui concerne nos achats de pétrole. Une préférence doit être donnée aux pays auxquels nous pouvons vendre, en échange, des biens d'équipement. Quelques chiffres sont significatifs à cet égard : nous avons importé en 1966 près de 63 millions de tonnes de pétrole pour 5.400 millions de francs environ. Or, dans de nombreux pays qui sont nos fournisseurs par l'intermédiaire exclusif des groupes internationaux, c'est-à-dire où les sociétés françaises sont absentes, on constate qu'il n'existe pas pour nous de possibilité de vente de biens d'équipement. D'une manière plus générale d'ailleurs, notre balance est très largement déficitaire avec ces pays : nos importations sont à 99 p. 100 constituées par le pétrole, et nous n'y exportons pratiquement rien.

En revanche, il est évident que d'autres pays fournisseurs, et qui disposent de larges possibilités, sont en mesure d'augmenter très fortement leurs ventes de pétrole à la France en faisant appel à notre industrie pour développer leur équipement, ce qui, à la fois, servirait notre économie et renforcerait notre politique de diversification des approvisionnements. Le refus que pourraient opposer les filiales de groupes étrangers à raffiner ce pétrole brut est de moins en moins un obstacle dans la mesure où le groupe Erap-Elf et les autres sociétés véritablement françaises augmentent leur capacité de raffinage.

Il convient enfin de trouver rapidement une solution au problème de la définition de la société européenne. Les critères retenus par le gouvernement français, c'est-à-dire essentiellement une implantation du centre de décision dans la Communauté économique européenne, sont tout à fait satisfaisants et ne doivent en aucun cas être abandonnés, car le problème dépasse de beaucoup le simple cadre pétrolier et intéresse tous les secteurs économiques. C'est dire que la négociation en cours est capitale.

Voilà, monsieur le ministre, les quelques remarques que je voulais vous soumettre. Le temps qui m'est accordé ne m'a permis en fait que d'énoncer les têtes de chapitre. Je suis convaincu que vous voudrez bien donner votre accord aux principes généraux que je viens d'évoquer, principes qui constituent un élément essentiel, non seulement de l'avenir de notre économie, mais aussi de notre indépendance nationale. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Habib-Deloncle.

M. Michel Habib-Deloncle. Monsieur le président, ayant eu l'honneur, pendant plus de trois ans, d'être auprès de M. le ministre des affaires étrangères au quai d'Orsay, et ayant eu ainsi le privilège d'être le témoin de la maîtrise avec laquelle il dirige notre politique étrangère, je n'avais certes pas l'intention de prendre la parole pour critiquer une politique à laquelle, au demeurant, j'adhère de toute mon âme.

Hormis les honneurs de quelques gazettes qui ne cessent de maudire le monolithisme de la majorité que pour verser des larmes de crocodile sur ses divisions, je n'aurais recueilli, ce faisant, que ridicule et mépris.

Refaire, après M. le ministre des affaires étrangères, le tableau de cette politique, avec beaucoup moins de talent que lui, ce serait nous amener à des redites fastidieuses ou prononcer un plaidoyer inutile.

C'est pourquoi j'entendais mettre en cause, non pas la politique du Gouvernement, mais les politiques de rechange que nous proposent les oppositions.

Etant donné l'importance qu'attachent, d'une part, au contrôle parlementaire et, d'autre part, à la politique étrangère, les leaders des oppositions dans leurs différentes déclarations, je pensais que ces derniers auraient eu à cœur de suivre passionnément et de bout en bout le débat auquel nous assistons. Mais comme je constate qu'à aucun moment les plus importants d'entre eux n'ont été présents, retenus qu'ils sont sans doute par des tâches plus importantes comme la mise sur pied des structures de la fédération de la gauche, je renonce à la parole. (*Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocratique et socialiste. — Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République.*)

M. le président. La parole est à M. Frédéric-Dupont.

M. Frédéric-Dupont. Mesdames, messieurs, mon intervention a pour objet de demander au Gouvernement pourquoi il accorde au gouvernement algérien une aide libre aussi généreuse.

La France, vous le savez, a versé à l'Algérie jusqu'en 1965, conformément aux accords d'Evian, des sommes considérables. Elle a continué depuis, malgré l'expiration de cette période privilégiée, sans grand profit d'ailleurs pour la satisfaction des besoins pacifiques des populations les plus pauvres de ce pays.

Il n'entre surtout pas dans mon esprit l'idée de toucher à l'aide culturelle. Je constate cependant que l'Algérie ne participe à la rémunération de nos coopérants que dans la proportion de 55 p. 100, alors que c'est 80 p. 100 qui sont imposés au Maroc.

En vertu des accords de 1965 sur les hydrocarbures, le Gouvernement a inscrit au budget 400 millions pour l'Algérie, dont 40 millions sont versés à fonds perdus et 160 millions prêtés sur vingt ans à 3 p. 100. Malgré cela, nous payons l'essence au prix fort.

En outre, monsieur le ministre, vous accordez spontanément 25 millions de francs à l'Algérie pour la mise en valeur de son industrie et son développement touristique. Mais ce n'est pas tout ; vous y ajoutez 52 millions au titre de l'aide liée pour promouvoir son expansion industrielle et vous venez nous demander de lui consentir encore 100 millions au titre de l'aide libre, c'est-à-dire cent millions que le gouvernement algérien pourra utiliser à sa guise, sans avoir à nous donner aucune explication.

Laissez-moi vous dire, monsieur le ministre, que je ne comprends pas très bien votre générosité. Vous avez respecté scrupuleusement les accords, et vous avez bien fait. Vous avez livré gratuitement Reggane, Colomb-Béchar, Ammaguir, avec les installations et les aérodromes. Vous vous apprêtez même, sept ans avant l'échéance prévue, à livrer dans les mêmes conditions la base de Mers-el-Kébir. A l'étonnement de beaucoup, vous n'avez pas mis l'embargo sur les envois d'armes à l'Algérie, qui entretient pourtant un corps expéditionnaire à Suez.

Alors, en présence de toutes ces générosités, monsieur le ministre, je vous demande : comment avez-vous été payé de retour ?

Je lis dans l'excellent rapport de M. Lepeu, au nom de la commission des finances : « Les engagements pris en vertu des accords d'Evian n'ont pas été respectés par le gouvernement algérien. La totalité des exploitations agricoles et les neuf dixièmes des immeubles urbains, une partie des entreprises industrielles et commerciales ont été dévolus à l'Etat algérien ». « Dans la grande majorité des cas... », écrit encore M. Lepeu, « nos compatriotes expropriés n'ont même pas été indemnisés. Ceux qui sont restés sont victimes de tracasseries administratives et fiscales. »

Mes chers collègues, depuis les accords d'Evian — si certains d'entre vous l'ont oublié, les familles des victimes s'en souviennent — plus de mille Français ont été enlevés ou ont disparu, et je ne sache pas que le gouvernement algérien vous ait jamais proposé la moindre indemnité pour ces victimes.

Le débat de la nuit dernière a révélé les droits mais aussi l'infortune de nos compatriotes rapatriés et spoliés. M. le ministre de l'intérieur nous a dit avec tristesse qu'en dépit de ses efforts il ne pouvait rien obtenir de la mauvaise volonté du gouvernement algérien, et que les indemnités n'étaient pas versées.

Mon amendement, mesdames, messieurs, est modeste. Il tend à réduire seulement de moitié l'aide libre, ce cadeau que nous faisons à un gouvernement algérien qui peut en disposer à sa guise.

Bien entendu, cet amendement ne tend pas à remettre en cause les accords eux-mêmes ni à toucher à l'aide culturelle ou même économique et industrielle. Il respecte le principe de l'aide libre.

Cependant, monsieur le ministre, en réduisant de moitié le montant de cette aide il donnera au gouvernement français une arme nécessaire dans les négociations, que nous savons difficiles. Et, en cas d'échec, il permettra au Gouvernement de constituer une provision modeste au bénéfice de nos compatriotes rapatriés victimes de tant d'engagements violés et de spoliations non réparées. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)*

M. le président. Je vais appeler maintenant les crédits du ministère des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots au sujet des amendements qui ont été déposés.

Est-ce le moment ?

M. le président. Monsieur le ministre, les amendements portent sur le titre IV et non pas sur le titre III que je vais maintenant mettre aux voix par scrutin public, à la demande du groupe Progrès et démocratie moderne.

Une fois le vote acquis, j'appellerai les amendements portant sur le titre IV. Vous pourrez alors répondre, comme vous le désirez, à leurs auteurs.

M. le ministre des affaires étrangères. Je vous remercie, monsieur le président.

M. Jacques Médecin. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Médecin.

M. Jacques Médecin. En l'absence momentanée du président de notre groupe, je me permets d'observer que M. le ministre des affaires étrangères n'a donné aucune des précisions que nous lui avons demandées ce matin par la voix de M. René Pleven sur la politique étrangère du Gouvernement.

M. René Pleven a demandé une garantie quant à l'admission de la Grande-Bretagne à la table autour de laquelle doit s'engager un dialogue devant aboutir à la solution des problèmes qui se posent actuellement entre la Grande-Bretagne et les pays du Marché commun.

Nous n'avons pas obtenu de réponse précise sur ce point, pas plus d'ailleurs que sur celui qui nous est particulièrement cher de la défense de l'Alliance atlantique.

Le groupe Progrès et démocratie moderne tient absolument à être informé de façon précise des intentions du Gouvernement en ce qui concerne notre maintien dans l'Alliance atlantique ou, en tout cas, de l'esprit dans lequel il entend engager la discussion qui doit s'instaurer sur l'O. T. A. N.

M. Pleven avait également, dans son discours, posé une question relative à l'attitude de la France à l'égard du Québec. Les réponses que nous a données M. le ministre des affaires étrangères à toutes ces questions ne peuvent nous satisfaire. C'est pourquoi, dans le scrutin que nous avons demandé, notre groupe votera contre les crédits du titre III. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)*

M. le président. Je mets aux voix le titre III de l'état B concernant le ministère des affaires étrangères au chiffre de 188.328.963 francs.

Je suis saisi par le groupe Progrès et démocratie moderne d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble du Palais et sera ouvert dans cinq minutes.

.....

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	486
Nombre de suffrages exprimés	486
Majorité absolue	244
Pour l'adoption	249
Contre	237

L'Assemblée nationale a adopté.

M. Frédéric-Dupont a présenté un amendement n° 139 rectifié qui tend à augmenter la réduction de crédits du titre IV de l'état B de 50 millions.

Cet amendement a déjà été soutenu par son auteur.

La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. L'amendement de M. Frédéric-Dupont tend, en fin de compte, à remettre en cause l'ensemble de notre politique de coopération avec l'Algérie.

Cette politique de coopération, on l'a rappelé il n'y a pas longtemps, était, jusqu'en 1965, définie par les accords d'Evian. Depuis 1965 elle l'est par le Gouvernement, après l'approbation par le Parlement de la loi de finances, soit au titre de la coopération et des relations culturelles, soit au titre de l'aide au développement économique de l'Algérie.

Cette année, l'aide au développement économique de l'Algérie comprend d'une part l'aide proprement dite, soit 177 millions de francs au total, dont 100 millions d'aide non liée et 77 millions de francs d'aide liée ; d'autre part, 40 millions de francs en exécution de l'accord pétrolier de 1966.

J'observe que ce crédit total de 217 millions de francs correspond à l'aide accordée l'année dernière par le Gouvernement amputée d'une réduction de 65 millions de francs. En effet, notre coopération avec l'Algérie, notamment pour le développement économique de ce pays, évolue c'est-à-dire est progressivement aménagée afin de ne plus représenter dans l'avenir des sommes aussi importantes que celles qui avaient été arrêtées dans les accords d'Evian.

C'est ce que nous devons continuer de faire, à mon avis, l'année prochaine et les années suivantes.

L'affaire des rapatriés n'a vraiment aucune espèce de rapport avec cette question. Sinon ce serait avouer que nous pratiquons à l'égard de l'Algérie une politique de rétorsion et c'est un bien curieux argument que M. Frédéric-Dupont fait valoir lorsqu'il dit que l'adoption de son amendement apportera des armes au Gouvernement dans des négociations difficiles à mener avec le gouvernement algérien.

Supprimer les crédits, c'est précisément nous enlever toute espèce d'arme dans la négociation. Je ne vois pas comment une réduction de la moitié de l'aide libre renforcerait la position du gouvernement français dans ses rapports avec le gouvernement algérien.

C'est la raison pour laquelle, mesdames, messieurs, le Gouvernement demande à l'Assemblée nationale de ne pas voter l'amendement, même si son objet est modestement limité à la réduction de moitié de l'aide liée, alors que primitivement il tendait à supprimer la totalité de cette aide.

M. le président. La parole est à M. Frédéric-Dupont.

M. Frédéric-Dupont. Je crois avoir démontré que mon amendement ne porte aucune atteinte à la politique de coopération. Je l'ai expliqué longuement à la tribune.

Je dois rappeler d'ailleurs, que l'an dernier déjà, M. Lepeu, rapporteur de la commission des finances, ému par la façon dont le gouvernement algérien appliquait, ou plutôt violait, les accords, s'était, dans son exposé que j'ai sous les yeux, exprimé en ces termes :

« Il est normal de se demander si, en présence de tels manquements aux engagements destinés à compenser, au moins en partie, le préjudice subi par nos entreprises et nos ressortissants, il ne conviendrait pas, une fois de plus, de retenir sur les fonds

d'aide qui doivent être versés à l'Algérie une provision au bénéfice de nos compatriotes ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

C'est ainsi, messieurs, que s'exprimait le très sage M. Lepeu, rapporteur de la commission des finances. Eh bien ! depuis un an, le gouvernement algérien a persévéré dans ses erreurs quand, nous, nous persévérons dans nos générosités, car les crédits prévus pour l'aide libre sont identiques à ceux de l'an dernier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. La parole est à M. Lepeu, rapporteur spécial.

M. Bernard Lepeu, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas été saisie de l'amendement de M. Frédéric Dupont, mais puisque ce dernier m'a mis en cause, je voudrais apporter une précision.

Il est vrai que j'avais signalé l'an dernier, dans mon rapport, un certain nombre de manquements de la part du gouvernement algérien. Chacun le sait et le gouvernement plus que quiconque.

Toutefois, M. Frédéric-Dupont omet de noter qu'après avoir étudié le problème assez à fond, j'avais conclu que cette aide paraissait encore, malgré tout, normale pour les trois raisons que le gouvernement avait indiquées, à savoir que nous avions toujours des intérêts industriels et commerciaux très importants en Algérie, que notre commerce extérieur, tant d'importation que d'exportation, était encore considérable, et qu'enfin la France n'avait pas intérêt à avoir à ses portes un Etat dont la situation financière serait catastrophique et qui vivrait dans l'anarchie.

C'est ainsi que la commission des finances avait pu donner un avis favorable à l'adoption du budget des affaires étrangères de 1967. Cela dit, je vous rappelle que les derniers crédits budgétaires ont subi une réduction considérable puisque de 532 millions de francs en 1965, ils sont passés à 320 millions en 1966, à 282.400.000 francs en 1967 et qu'ils seront de 177 millions de francs en 1968.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 139 rectifié, présenté par M. Frédéric-Dupont.

Je suis saisi par le groupe Progrès et démocratie moderne d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble du palais et sera ouvert dans cinq minutes.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...
Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	482
Nombre de suffrages exprimés	479
Majorité absolue	240
Pour l'adoption	168
Contre	311

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis, et M. Labarrère ont présenté un amendement n° 166 rectifié qui tend à augmenter de 1.230.000 francs la réduction de crédit inscrite au titre IV de l'état B.

La parole est à M. Ribière, rapporteur pour avis, pour soutenir l'amendement.

M. René Ribière, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, saisie par M. Labarrère et par le groupe de la fédération de la gauche démocrate et socialiste d'un amendement tendant à supprimer, au titre IV de l'état B, un crédit de 1.230.000 francs destiné au développement de la politique culturelle avec la Grèce, la commission des affaires étrangères l'a adopté par huit voix contre six, lors de la séance qu'elle a consacrée à l'étude de la partie du budget concernant les affaires culturelles et la coopération technique.

La commission estime, avec M. Labarrère, que toute aide revêt une signification politique et qu'il n'est en aucune façon possible de soutenir l'action dictatoriale du gouvernement grec actuel ni d'approuver l'atteinte qu'il porte à la démocratie.

Je voudrais seulement, pour ma part, préciser à l'Assemblée que ces sommes proviennent en fait de l'application d'un accord conclu entre le gouvernement français et le gouvernement grec le 14 décembre 1965, à Paris, au sujet du règlement de créances financières françaises.

Autrement dit, il s'agit non pas d'un cadeau du gouvernement français au gouvernement ou au peuple grec, mais du respect d'un accord, ce qui signifie que si cet amendement était adopté, le gouvernement grec pourrait s'abstenir de respecter les clauses de l'accord qu'il a signé avec le gouvernement français.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. L'auteur de l'amendement ne sera certainement pas étonné si je lui dis que l'action culturelle de la France en Grèce n'a vraiment aucun rapport avec la situation politique dans ce pays ni avec le gouvernement qui est présentement au pouvoir à Athènes. Il s'agit, d'une part, de l'enseignement du français, de l'octroi de bourses, du développement de notre action culturelle, et ainsi de suite.

Comme vient de le rappeler M. le rapporteur de la commission des affaires étrangères, il s'agit, d'autre part, de l'application d'un accord franco-hellénique conclu en 1965, par conséquent avant la période suspecte.

Refuser l'inscription du crédit serait revenir sur cet accord de 1965, qui prévoit que la Grèce, pour régler des dettes anciennes envers la France, va effectuer pendant un certain nombre d'années des versements qui seront affectés à l'action culturelle de la France en Grèce. Adopter l'amendement, c'est-à-dire refuser d'appliquer cet accord, équivaldrait donc à dispenser le gouvernement grec de procéder aux versements dont il s'agit.

En d'autres termes, loin de porter un préjudice quelconque au gouvernement grec, en quelque sorte nous lui accorderions une subvention.

Etrange manière de répondre aux sentiments qui ont été manifestés par l'auteur de l'amendement ! (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Labarrère.

M. André Labarrère. Monsieur le ministre, je m'attendais à cette argumentation technique car, sur le fond, vous êtes embarrassé, du fait qu'il s'agit d'un amendement de la commission des affaires étrangères.

Je sais qu'un accord nous lie. Mais le versement auquel vous faites allusion s'élève pour cette année à 615.000 francs, alors que l'aide que nous accordons à la Grèce représente une somme beaucoup plus importante.

Par conséquent, permettez-moi de vous dire, monsieur le ministre, que votre argumentation ne tient pas.

J'ajoute que, sur le plan moral autant que culturel, il serait dommage que le gouvernement grec trouve ici, ainsi que je l'ai dit ce matin en termes peut-être excessifs, des complices. Un gouvernement qui se permet de censurer Sophocle et Aristophane doit s'attirer une réplique de l'Assemblée nationale française !

Je demande à l'Assemblée nationale d'adopter cet amendement, qui est non plus le mien mais celui de la commission des affaires étrangères.

On m'objectera que la réduction des crédits sera gênante pour l'intelligentsia grecque : elle est en prison ! Qu'elle sera gênante pour le développement français : ce n'est pas avec 1.230.000 francs qu'on fera beaucoup progresser la langue française ! Au surplus, il sera toujours temps, lorsque le gouvernement grec aura changé, d'appliquer entièrement cet accord.

Nous avons aujourd'hui la possibilité de manifester clairement notre position sur le drame grec, ce que le gouvernement français n'a pas fait lors du coup d'Etat, qui s'est soldé par des exils, des déportations, des condamnations. L'Assemblée nationale française se doit, en cette occasion, de retrouver sa dignité en adoptant l'amendement de sa commission des affaires étrangères ! (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 166 rectifié.

Je suis saisi par le groupe de fédération de la gauche démocrate et socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble du Palais et sera ouvert dans cinq minutes.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ? ...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants.....	485
Nombre de suffrages exprimés.....	485
Majorité absolue.....	243
Pour l'adoption.....	195
Contre	290

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Personne ne demande plus la parole ? ...

Je mets aux voix la réduction de crédit proposée pour le titre IV de l'état B concernant le ministère des affaires étrangères, au chiffre de 138.538.745 francs.

(La réduction de crédit, mise aux voix, est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix, pour le titre V de l'état C concernant le ministère des affaires étrangères, les autorisations de programme au chiffre de 23.073.000 francs.

(Les autorisations de programme, mises aux voix, sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix, pour le titre V de l'état C concernant le ministère des affaires étrangères, les crédits de paiement au chiffre de 13 millions de francs.

(Les crédits de paiement, mis aux voix, sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix, pour le titre VI de l'état C concernant le ministère des affaires étrangères, les autorisations de programme au chiffre de 79.427.000 francs.

(Les autorisations de programme, mises aux voix, sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix, pour le titre VI de l'état C concernant le ministère des affaires étrangères, les crédits de paiement au chiffre de 21.420.000 francs.

(Les crédits de paiement, mis aux voix, sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1968 (n° 426) (Rapport n° 455 de M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Agriculture, F. O. R. M. A., B. A. P. S. A. et article 60 :

Agriculture. — (Annexe n° 6. — M. Paquet, rapporteur spécial; avis n° 456 de M. Le Bault de la Morinière au nom de la commission de la production et des échanges; avis n° 459 de M. Bordage (enseignement agricole), au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.);

Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (F. O. R. M. A.). — (Annexe n° 11. — M. Godefroy, rapporteur spécial; avis n° 456 de M. Bertrand Denis, au nom de la commission de la production et des échanges.);

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B. A. P. S. A.). — (Annexe n° 33. — M. Paquet, rapporteur spécial; avis n° 456 de M. Bousseau, au nom de la commission de la production et des échanges; avis n° 459 de M. Delong, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales);

Article 60.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quinze minutes.)

Le Chef du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

VINCENT DELBECCHI.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

2^e Séance du Mardi 7 Novembre 1967.

SCRUTIN (N° 41)

Sur les crédits du titre III de l'état B annexé à l'article 36 du projet de loi de finances pour 1968 (Ministère des affaires étrangères).

Nombre des votants.....	486
Nombre des suffrages exprimés.....	486
Majorité absolue.....	244
Pour l'adoption.....	249
Contre	237

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour (1) :

MM. Abdoulkader Moussa Ali. Allières (d'). Ansquer. Anthonioz. Mme Aymé de La Chevrelière. Mme Baclet. Bailly. Balança. Baridon (Jean). Barillon (Georges). Bas (Pierre). Mme Batier. Baudouin. Baumei. Beauguitte (André). Bécam. Belcour. Bénard (François). Beraud. Berger. Bichat. Bignon. Bisson. Bizet. Blary. Boinvilliers. Boisdé (Raymond). Bonnet (Christian). Bordage. Borocco. Boscary-Monsservin. Boscher. Bourgeois (Georges). Bourgoin. Bousquet. Bousseau. Boyer-Andrivet. Bozzi. Brial. Ericout. Briot. Brogie (de). Buot. Buron (Pierre). Calli (Antoine). Caillaud. Caille (René). Capitant.	Catalifaud. Cattin-Bazin. Cerneau. Chalandon. Chambrun (de). Chapalain. Charié. Charret. Chassagne (Jean). Chauvet. Chedru. Christiaens. Clostermann. Cointat. Cornet (Pierre). Cornette (Maurice). Couderc. Coumaros. Cousté. Damette. Danel. Daniio. Dassault. Degraeve. Delachenal. Delatre. Delmas (Louis-Alexis). Delong. Deniau (Xavier). Denis (Bertrand). Deprez. Destremau. Mlle Dienesch. Dijoud. Dominati. Douzans. Dusseaulx. Duterne. Duval. Ehm (Albert). Faggianeli. Falala. Fanton. Favre (Jean). Feït (René). Flornoy. Flossé. Foyer. Frya. Georges. Gerbaud.	Girard. Giscard d'Estaing. Godefroy. Grally (de). Granet. Grimaud. Griotteray. Grussenmeyer. Guichard (Claude). Guilbert. Guillermín. Habib-Deioncle. Halgouët (du). Hamelin. Hauret. Mme Hautecloque (de). Hébert. Herzog. Hinsberger. Hoffer. Hoguet. Hunault. Inchauspé. Ithurbide. Jacquet (Marc). Jacquinot. Jacson. Jamot. Jarrot. Jenn. Julia. Kaspereit. Krieg. Labbé. La Combe. Lafay. Lainé. Laudrin. Le Bault de La Morinière. Le Douarec. Lehn. Lemaire. Lepage. Lepen. Lepidi. Le Tac. Le Theula. Limouzy. Lipkowski (de).
---	--	--

Litoux.
Luciani.
Macé (Gabriel).
Macquet.
Maillet.
Mainguy.
Malène (de la).
Marette.
Marie.
Massoubre.
Mauger.
Maujouan du Gasset.
Meunier.
Miossec.
Mohamed (Ahmed).
Mondon.
Morison.
Nessler.
Neuwirth.
Noël.
Offroy.
Ornano (d').
Palewski (Jean-Paul).
Paquet.
Peretti.
Royer.
Petit (Camille).
Peyret.
Pezout.
Pianta.
Picquot.
Pierrebourg (de).
Pisani.
Mme Ploux.
Poirier.

Poncelet.
Poniatowski.
Pons.
Poujade (Robert).
Poulpiquet (de).
Pouyade (Pierre).
Préaumont (de).
Quentier (René).
Rabourdin.
Radius.
Renouard.
Réthoré.
Rey (Henry).
Ribadeau Dumas.
Rivière (René).
Richard (Jacques).
Richard (Lucien).
Rickert.
Ritter.
Rivain.
Rivière (Paul).
Rivierez.
Rocca Serra (de).
Roulland.
Roux.
Royer.
Ruais.
Sabatier.
Sablé.
Sagette.
Saïd Ibrahim.
Saiardaine.
Sallé (Louis).
Sanford.
Schnebelen.

Scholer.
Schvartz.
Sers.
Souchal.
Sprauer.
Taittinger.
Terrenoire (Alain).
Terrenoire (Louis).
Thomas.
Tomasini.
Triboulet.
Tricon.
Trorial.
Valenet.
Valentino.
Valleix.
Vendroux (Jacques).
Vendroux (Jacques-Philippe).
Verkindere.
Verpillière (de La).
Vertadier.
Vitter.
Vivien (Robert-André).
Voilquin.
Voisin.
Wagner.
Weber.
Weinman.
Westphal.
Ziller.
Zimmermann.

Ont voté contre (1) :

MM.
Abelin.
Achille-Fould.
Aldu.
Allainmat.
Andrieux.
Arraut.
Ayme (Léon).
Ballot.
Bailanger (Robert).
Balmigère.
Barberot.
Barbet.
Barel (Virgile).
Barrot (Jacques).
Bayou (Raoul).
Bénard (Jean).
Benoiat.
Berthouin.
Bertrand.
Bilbeau.
Bilières.
Billoux.
Bonnet (Georges).
Bordeneuve.
Bosson.
Boucheny.
Boudet.
Boulay.
Bouloche.
Bourdellès.
Bouthière.
Brettes.
Brugerolle.

Brugnon.
Bustin.
Canacos.
Carlier.
Carpentier.
Cassagne (René).
Cazelles.
Cazenave.
Cermolacce.
Césaire.
Chambaz.
Chandernagor.
Charles.
Chauvel (Christian).
Chazalon.
Chazelle.
Chochoy.
Claudius-Petit.
Cléricy.
Combrisson.
Commenay.
Cornette (Arthur).
Cornut-Gentille.
Coate.
Cot (Pierre).
Couillet.
Darchicourt.
Dardé.
Darraa.
Davlaud.
Dayan.
Defferre.
Dejean.
Delella.

Delmas (Louis-Jean).
Delorme.
Delpech.
Delvalquièrre.
Denvers.
Depietri.
Deschamps.
Desouches.
Desson.
Didier (Emile).
Doize.
Dreyfus-Schmidt.
Ducoloné.
Duffaut.
Duhamel.
Dumas (Roland).
Dumortier.
Dupuy.
Duraffour (Paul).
Durafour (Michel).
Duronéma.
Ebrard (Guy).
Eloy.
Escande.
Estier.
Fabre (Robert).
Fajon.
Faure (Gilbert).
Faure (Maurice).
Felx (Léon).
Flévez.
Fillioud.
Fontanet.

Forest.	Lolive.	Planeix.	Boudet.	Faure (Gilbert).	Mollet (Guy).
Fouchier.	Lombard.	Pleven (René).	Boulay.	Faure (Maurice).	Montagne.
Fouet.	Longueue.	Poncellé.	Bourdellès.	Feit (René).	Montalat.
Fourmond.	Loo.	Poudevigne.	Bouthière.	Fillioud.	Montesquiou (de).
Frédéric-Dupont.	Loustau.	Prat.	Brettes.	Fontanet.	Morleval.
Fréville.	Maisonnat.	Mme Prin.	Brugeroles.	Forest.	Moulin (Jean).
Gaillard (Félix).	Manceau.	Privat (Charles).	Brugnon.	Fouchier.	Naveau.
Garcin.	Mancey.	Mme Privat (Colette).	Buron (Pierre).	Fouet.	Nègre.
Gaudin.	Marin.	Quettier.	Carpentier.	Fourmond.	Notebart.
Gernez.	Maroselli.	Ramette.	Cassagne (René).	Frédéric-Dupont.	Ollivro.
Gosnat.	Masse (Jean).	Raust.	Cazelles.	Fréville.	Orvoën.
Gouhier.	Massot.	Regaudie.	Cazenave.	Gaillard (Félix).	Palmero.
Grenier (Fernand).	Maugein.	Restout.	Chandernagor.	Gaudin.	Périllier.
Guerlin.	Médecin.	Rey (André).	Charles.	Gernez.	Péronnet.
Guidet.	Méhaignerie.	Rieubon.	Chauvel (Christlan).	Guerlin.	Philibert.
Guille.	Mendès-France.	Rigout.	Chazalon.	Guidet.	Pic.
Guyot (Marcel).	Merle.	Roche-Defrance.	Chazelle.	Guille.	Pieard.
Halbout.	Mermaz.	Rochet (Waldeck).	Chochoy.	Halbout.	Pidjot.
Hersant.	Métayer.	Roger.	Cléry.	Hersant.	Pieds.
Hostier.	Milhou.	Rosselli.	Commenay.	Ihuel.	Pierrebourg (de).
Houël.	Millet.	Rossi.	Cornette (Arthur).	Jacquet (Michel).	Pimont.
Ihuel.	Mitterrand.	Roucaule.	Cornut-Gentille.	Labarrère.	Planeix.
Jacquet (Michel).	Mollet (Guy).	Rousselet.	Darchicourt.	Lacoste.	Pleven (René).
Jans.	Montagne.	Ruffe.	Dardé.	Lafay.	Poncellé.
Juquin.	Montalat.	Sauzède.	Darras.	Lagorce (Pierre).	Poudevigne.
Jauarrère.	Montesquiou (de).	Schaff.	Daviaud.	Lagrange.	Prat.
Lacavé.	Morillon.	Schloesing.	Dayan.	Lamarque-Cando.	Privat (Charles).
Lacoste.	Morleval.	Sénès.	Defferre.	Larue (Tony).	Raust.
Lagorce (Pierre).	Moulin (Jean).	Spénaie.	Dejean.	Laurent (Marceau).	Regaudie.
Lagrange.	Musmeaux.	Sudreau.	Dejels.	Lavielle.	Restout.
Lamarque-Cando.	Naveau.	Mme Thome-Pate-	Delmas (Louis-Jean).	Lebon.	Rey (André).
Lamps.	Nègre.	nôtre (Jacqueline).	Delorme.	Leccia.	Roche-Defrance.
Larue (Tony).	Niles.	Tourné.	Delpech.	Le Foll.	Rosselli.
Laurent (Marceau).	Notebart.	Mme Vaillant-	Delvalniquière.	Lejeune (Max).	Rossi.
Laurent (Paul).	Odru.	Couturier.	Denvers.	Le Sénéchal.	Rousselet.
Lavielle.	Ollivro.	Valentin.	Deschamps.	Limouzy.	Royer.
Lebon.	Orvoën.	Vals (Francis).	Desouches.	Lombard.	Sauzède.
Leccia.	Palmero.	Ver (Antonin).	Desson.	Longueue.	Schaff.
Le Foll.	Périllier.	Mme Vergnaud.	Didier (Emile).	Loo.	Schloesing.
Lejeune (Max).	Péronnet.	Vignaux.	Dreyfus-Schmidt.	Loustau.	Sénès.
Leloir.	Philibert.	Villa.	Ducos.	Maroselli.	Spénaie.
Lemoine.	Pic.	Villon.	Duffaut.	Masse (Jean).	Sudreau.
Leroy.	Picard.	Vinson.	Duhamel.	Massot.	Mme Thome-Pate-
Le Sénéchal.	Pidjot.	Vivier.	Dumas (Roland).	Maugein.	nôtre (Jacqueline).
Levol (Robert).	Pieds.	Vizet (Robert).	Dumortier.	Médecin.	Valentin.
L'Huillier (Waldeck).	Pimont.	Yvon.	Duraifour (Paul).	Méhaignerie.	Vals (Francis).
			Duraifour (Michel).	Mendès-France.	Ver (Antonin).
			Ebrard (Guy).	Mermaz.	Vignaux.
			Escande.	Métayer.	Vinson.
			Estier.	Milhou.	Vivier.
			Fabre (Robert).	Mitterrand.	Yvon.

N'e pas pris part au vote :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM. Deniau (Xavier) à M. Sers (maladie).
Ramette à M. Lamps (accident).
Sanford à M. d'Aillières (cas de force majeure).
Schnebelen à M. Mondon (maladie).

(1) Se reporter à la liste ci-après des députés ayant délégué leur vote.

SCRUTIN (N° 42)

Sur l'amendement n° 139 rectifié de M. Frédéric-Dupont ou titre IV de l'état B annexé à l'article 36 du projet de loi de finances pour 1968 (Ministère des affaires étrangères: réduire de 50 millions de francs les crédits destinés à l'aide libre à l'Algérie).

Nombre des votants.....	482
Nombre des suffrages exprimés.....	479
Majorité absolue.....	240

Pour l'adoption.....	168
Contre.....	311

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour (1) :

MM. Abelin.	Mme Aymé de La Chevrelière.	Benoist.
Achille-Fould.	Barberot.	Berthouin.
Alduy.	Barrot (Jacques).	Billères.
Allainmat.	Bayou (Raoul).	Bonnet (Georges).
Ayme (Léon).	Bénard (Jean).	Bordeneuve.
		Boason.

Ont voté contre (1) :

MM. Abdoukader Mouasa	Boucheny.	Damette.
Ali.	Bourgeois (Georges).	Danel.
Aillières (d').	Bourgoin.	Daniolo.
Andrieux.	Bousquet.	Dassault.
Ansquer.	Bousseau.	Degraeve.
Anthoioz.	Boyer-Andrivet.	Delachenal.
Arraut.	Bozzi.	Delatre.
Mme Baclot.	Brial.	Delong.
Baillet.	Bricout.	Delmas (Louis-Alexis).
Bailly.	Brlot.	Deniau (Xavier).
Balança.	Brogie (de).	Denis (Bertrand).
Ballanger (Robert).	Buot.	Depietri.
Balmgère.	Caill (Antoine).	Deprez.
Barbel.	Callaud.	Destremau.
Barel (Virgile).	Callé (René).	Mlle Dienesch.
Baridon (Jean).	Canacos.	Djoud.
Barillon (Georges).	Capitant.	Dolze.
Bas (Pierre).	Carlier.	Dominati.
Mme Batier.	Catalifaud.	Ducloné.
Baudouin.	Catin-Bazin.	Dupuy.
Zauml.	Cemolacce.	Duroméa.
Beauguitte (André).	Césaire.	Dusseaulx.
Bécam.	Chalandon.	Duterne.
Bécaud.	Chambaz.	Duval.
Bénard (François).	Chambrun (de).	Ehm (Albert).
Beraud.	Chapalain.	Eloy.
Berger.	Charlé.	Faggianelli.
Bertrand.	Charret.	Fajon.
Bichat.	Chassagne (Jean).	Falala.
Bignon.	Chauvet.	Fanton.
Billbeau.	Chedru.	Favre (Jean).
Billoux.	Christlaens.	Felix (Léon).
Blsson.	Clostermann.	Flévez.
Bizet.	Colnat.	Flornoy.
Blary.	Combrisson.	Fossé.
Boinvilliers.	Cornet (Pierre).	Fry.
Boisdé (Raymond).	Cornette (Maurice).	Garcin.
Bonnet (Christlan).	Coate.	Georges.
Bordage.	Cot (Pierre).	Gerbaud.
Borocco.	Couderc.	Girard.
Boscary-Monservin.	Couillet.	Glacard d'Estaing.
Boscher.	Coumaros.	Godefroy.
	Couaté.	

Gosnat.	Macé (Gabriel).	Rickert.
Gouhier.	Macquet.	Rieubon.
Grailly (de).	Maillot.	Rigout.
Granet.	Mainguy.	Ritter.
Grenier (Fernand).	Maisonnat.	Rivain.
Grimaud.	Malène (de la).	Rivière (Paul).
Griotteray.	Manceau.	Rivierez.
Grussenmeyer.	Mancey.	Rocca Serra (de).
Guichard (Claude).	Marette.	Rochet (Waldeck).
Guillermin.	Marie.	Roger.
Guyot (Marcel).	Marin.	Roucaute.
Habib-Deloncle.	Massoubre.	Roulland.
Halgouët (du).	Mauger.	Roux.
Hamelin.	Maujolan du Gasset.	Ruais.
Hauret.	Merle.	Ruffe.
Mme Hautecloque	Meunier.	Sabatier.
(de).	Millé.	Sablé.
Hébert.	Mossec.	Sagette.
Herzog.	Mohamed (Ahmed).	Saïd Ibrahim.
Hinsberger.	Mondon.	Salardaine.
Hoffer.	Morillon.	Sallé (Louis).
Hoguet.	Morison.	Sanford.
Hostier.	Musmeaux.	Schnebelen.
Houël.	Nessler.	Scholer.
Inchauspé.	Neuwirth.	Schvartz.
Ithurbide.	Niles.	Sers.
Jacquet (Marc).	Noël.	Souchal.
Jacquinot.	Odru.	Sprauer.
Jacson.	Offroy.	Taittinger.
Jamot.	Ornano (d').	Terrenoire (Alain).
Jans.	Palewski (Jean-Paul).	Terrenoire (Louis).
Jarro.	Paquet.	Thomas.
Jenn.	Peretti.	Tomasini.
Julia.	Perrot.	Tourné.
Juquin.	Petit (Camille).	Triboulet.
Kaspereit.	Peyret.	Tricon.
Krieg.	Pezout.	Trorial.
Labbé.	Pianta.	Mme Vaillant-
Lacavé.	Picquol.	Couturier.
La Combe.	Pisani.	Valenet.
Lainé.	Mme Ploux.	Valentino.
Lamps.	Poirier.	Valleix.
Laudrin.	Poncelet.	Vendroux (Jacques).
Laurent (Paul).	Poniatowski.	Vendroux (Jacques-
Le Bault de La Mori-	Pons.	Philippe).
nière.	Poujade (Robert).	Mme Vergnaud.
Le Douarec.	Poulpiquet (de).	Verkindere.
Lehn.	Pouyade (Pierre).	Verpillère (de La).
Leloir.	Préaumont (de).	Verdiadier.
Lemaire.	Mme Prin.	Villa.
Lemoine.	Mme Privat (Colette).	Villon.
Lepage.	Quentier (René).	Viltter.
Lepeu.	Quettier.	Vivien (Robert-
Lepidi.	Rabourdin.	André).
Leroy.	Radius.	Vizet (Robert).
Le Tac.	Ramette.	Voilquin.
Le Theule.	Renouard.	Voisin.
Levol (Robert).	Réthoré.	Wagner.
L'Huillier (Waldeck).	Rey (Henry).	Weber.
Lipkowski (de).	Ribadeau Dumas.	Weinman.
Litoux.	Rivière (René).	Westphal.
Lolive.	Richard (Jacques).	Ziller.
Luciani.	Richard (Lucien).	Zimmermann.

Se sont abstenus volontairement (1):

MM. Cerneau, Claudius-Petit et Hunault.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Bouloche, Bustin, Douzans et Guilbert.

N'a pas pris part au vote :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM. Deniau (Xavier) à M. Sers (maladie).
 Ramette à M. Lamps (accident).
 Sanford à M. d'Allières (cas de force majeure).
 Schnebelen à M. Mondon (maladie).

(1) Se reporter à la liste ci-après des députés ayant délégué leur vote.

SCRUTIN (N° 43)

Sur l'amendement n° 166 rectifié de la commission des affaires étrangères ou titre IV de l'état B annexé à l'article 36 du projet de la loi de finances pour 1968 (Ministère des affaires étrangères : réduire de 1.230.000 francs les crédits relatifs à l'aide à la Grèce).

Nombre des votants.....	485
Nombre des suffrages exprimés.....	485
Majorité absolue.....	243
Pour l'adoption.....	195
Contre	290

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour (1):

MM.	Ducoloné.	Maroselli.
Alduy.	Ducos.	Masse (Jean).
Allainmat.	Duffaut.	Massot.
Andrieux.	Dumas (Roland).	Mauguin.
Arraut.	Dumortier.	Mendès-France.
Ayme (Léon).	Dupuy.	Merle.
Baillet.	Duraffour (Paul).	Mermaz.
Ballanger (Robert).	Duroméa.	Métayer.
Balmigère.	Ebrard (Guy).	Milbau.
Barbet.	Eloy.	Millet.
Barel (Virgile).	Escande.	Mitterrand.
Bayou (Raoul).	Estier.	Mollet (Guy).
Benoist.	Fabre (Robert).	Montalat.
Berthouin.	Fajon.	Morillon.
Bertrand.	Faure (Gilbert).	Morlevat.
Bilbeau.	Faure (Maurice).	Musmeaux.
Billères.	Felix (Léon).	Naveau.
Billoux.	Fiévre.	Nègre.
Bonnet (Georges).	Filloud.	Nils.
Bordeneuve.	Forest.	Notébart.
Boucheny.	Fouet.	Odru.
Boulay.	Gaillard (Félix).	Périer.
Bouloche.	Garcin.	Péronnet.
Bouthière.	Gaudin.	Philibert.
Brettes.	Gaudin.	Pic.
Brugnon.	Gosnat.	Picard.
Bustin.	Gouhier.	Pieds.
Canacos.	Grenier (Fernand).	Pimont.
Carlier.	Guerlin.	Planeix.
Carpentier.	Guidet.	Ponseillé.
Cassagne (René).	Guille.	Prat.
Cazelles.	Guyot (Marcel).	Mme Prin.
Cermolacce.	Hersant.	Privat (Charles).
Césaire.	Hostier.	Mme Privat (Colette).
Chambaz.	Houël.	Quettier.
Chandernagor.	Jans.	Ramette.
Charles.	Juquin.	Raust.
Chazelle.	Labarrère.	Regaudie.
Chochoy.	Lacavé.	Rey (André).
Clérycy.	Lacoste.	Rieubon.
Combrisson.	Lagorce (Pierre).	Rigout.
Cornette (Arthur).	Lagrange.	Rochet (Waldeck).
Coste.	Lamarque-Cando.	Roger.
Cot (Pierre).	Lamps.	Rosselli.
Couillet.	Larue (Tony).	Roucaute.
Darchicourt.	Laurent (Marceau).	Rousselet.
Dardé.	Laurent (Paul).	Ruffe.
Darras.	Lavielle.	Sauzedde.
Daviaud.	Lebon.	Schloesing.
Dayan.	Lecca.	Sénès.
Defferre.	Le Foll.	Spénale.
Dejean.	Lejeune (Max).	Mme Thome-Pate-
Deléllis.	Leloir.	nôtre (Jacqueline).
Delmas (Louis-Jean).	Lemoine.	Tourné.
Delorme.	Leroy.	Mme Vaillant-
Delpech.	Le Sénéchal.	Couturier.
Delvalquièrre.	Levol (Robert).	Vals (Francis).
Denvers.	L'Huillier (Waldeck).	Ver (Antonin).
Depletel.	Lolive.	Mme Vergnaud.
Deschamps.	Longueue.	Vignaux.
Desouches.	Loo.	Villa.
Desson.	Loustau.	Villon.
Didier (Emile).	Maisonnat.	Vinson.
Doize.	Manceau.	Vivier.
Dreyfus-Schmidt.	Mancey.	Yzet (Robert).
	Marlin.	Yvon.

Ont voté contre (1):

MM.	Ansquer.	Balança.
Abdoulkader Moussa	Anthoz.	Baridon (Jean).
All.	Mme Aymé de La	Barillon (Georges).
Abelln.	Chevrière.	Barrot (Jacques).
Achille-Fould.	Mme Baclét.	Bas (Pierre).
Allières (d').	Bally.	Mme Batier.

Baudouin.	Cornette (Maurice).	Mme Hauteclocque	Moulin (Jean).	Rabourdin.	Sers.
Baumel.	Cornut-Gentille.	(de).	Nessler.	Radius.	Souchal.
Beauguette (André).	Couderc.	Hébert.	Neuwirth.	Renouard.	Sprauer.
Bécam.	Coumaros.	Herzog.	Noël.	Restout.	Sudreau.
Belcour.	Cousté.	Hinsberger.	Offroy.	Réthoré.	Taittinger.
Bénard (François).	Damette.	Hoffer.	Ollivro.	Rey (Henry).	Terrenoire (Alain).
Bénard (Jean).	Danel.	Hoguët.	Ornano (d').	Ribadeau Dumas.	Terrenoire (Louis).
Beraud.	Daniilo.	Hurault.	Orvoën.	Ribièrè (René).	Thomas.
Berger.	Dassault.	Ihuël.	Palewski (Jean-Paul).	Richard (Jacques).	Tomasini.
Bichat.	Degravee.	Inchauspé.	Palmero.	Richard (Lucien).	Triboulet.
Bignon.	Delachenal.	Ithurblède.	Paquet.	Rickert.	Tricon.
Bisson.	Delatre.	Jacquet (Marc).	Peretti.	Ritter.	Trorial.
Bizet.	Delmas (Louis-Alexis).	Jacquet (Michel).	Perrot.	Rivain.	Valenet.
Blary.	Delong.	Jacquinot.	Petit (Camille).	Rivière (Paul).	Valentin.
Boinvilliers.	Deniau (Xavier).	Jacson.	Peyret.	Rivierez.	Valentino.
Boisdé (Raymond).	Denis (Bertrand).	Jamot.	Pezout.	Rocca Serra (de).	Vaileix.
Bonnet (Christian).	Deprez.	Jarrot.	Pianta.	Roche-DeFrance.	Vendroux (Jacques).
Bordage.	Destremau.	Jenn.	Picquot.	Rossi.	Vendroux (Jacques-Philippe).
Borocco.	Mlle Dienesch.	Julia.	Pidjot.	Roulland.	Verkindere.
Boscary-Monsservin.	Dijoud.	Kasperet.	Pierrehourg (de).	Roux.	Verpillière (de Ia).
Boscher.	Dominati.	Krieg.	Pisanl.	Royer.	Vertadier.
Bosson.	Douzans.	Labbé.	Pleven (René).	Ruais.	Vitter.
Boudet.	Duhamei.	La Combe.	Mme Ploux.	Sabatier.	Vivien (Robert-André).
Bourdellès.	Durafour (Michel).	Lafay.	Poirier.	Sablé.	Voilquin.
Bourgeois (Georges).	Dusseaux.	Lainé.	Poncelet.	Sagette.	Voisin.
Bourgoin.	Duterne.	Laudrin.	Poniatowski.	Said Ibrahim.	Wagner.
Bousquet.	Duval.	Le Bault de La Morinière.	Pons.	Salardaine.	Weber.
Bousseau.	Ehm (Albert).	Le Douarec.	Poudevigne.	Sallé (Louis).	Weinman.
Boyer-Andrivet.	Faggianelli.	Lehn.	Poujade (Robert).	Sanford.	Westphal.
Bozzi.	Falala.	Lemaire.	Poulpiquet (de).	Schaff.	Ziller.
Brial.	Fanton.	Lepage.	Poujade (Pierre).	Schnebelen.	Zimmermann.
Bricout.	Favre (Jean).	Lepau.	Préaumont (de).	Scholer.	
Briot.	Feil (René).	Lepidi.	Quentier (René).	Schvartz.	
Brogie (de).	Flornoy.	Le Tac.			
Brugerolle.	Fontanet.	Le Theule.			
Buot.	Fossé.	Limouzy.			
Buron (Pierre).	Fouchier.	Lipkowski (de).			
Caill (Antoine).	Fourmond.	Litoux.			
Caillaud.	Foyer.	Lombard.			
Caille (René).	Frédéric-Dupont.	Luciani.			
Capitant.	Fréville.	Macé (Gabriel).			
Catalifaud.	Frys.	Macquet.			
Cattin-Bazin.	Georges.	Maillet.			
Cazenave.	Gerbaud.	Mainguy.			
Cerneau.	Girard.	Malène (de la).			
Chalandon.	Giscard d'Estaing.	Malette.			
Cbambrun (de).	Godefroy.	Marie.			
Chapalain.	Grailly (de).	Massoubre.			
Charié.	Granet.	Mauger.			
Charret.	Grimaud.	Maujoüan du Gasset.			
Chassagne (Jean).	Griotteray.	Médecin.			
Chauvet.	Grussenmeyer.	Méhaignerie.			
Chazalon.	Guichard (Claude).	Meunier.			
Chedru.	Guilbert.	Miossec.			
Christiaens.	Guillormin.	Mohamed (Ahmed).			
Claudius-Petit.	Habib-Deloncie.	Mondon.			
Clostermann.	Halbout.	Montagne.			
Cointat.	Halgouët (du).	Montesquiou (de).			
Commenay.	Hamelin.	Morison.			
Cornet (Pierre).	Hauret.				

N'a pas pris part au vote :

M. Barberot.

N'a pas pris part au vote :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM. Deniau (Xavier) à M. Sers (maladie).
 Ramette à M. Lamps (accident).
 Sanford à M. d'Aillières (cas de force majeure).
 Schnebelen à M. Mondon (maladie).

(1) Se reporter à la liste ci-après des députés ayant délégué leur vote.

